

1881.

ALMANACH

DES

Ames du Purgatoire,

OU

ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE  
ET LA CONVERSION DES INFIDÈLES,

RENFERMANT

UN TABLEAU D'INDULGENCES PLENIÈRES

ET UN

CALENDRIER FRANCISCAIN.

Q U A N T U M Q U E R E S P E R A S T I M P E R I U M  
C E M E N T I B U S A C C E L E R A .

Quand on a vu, comme moi, ce que c'est que le Purgatoire et l'Enfer, on ne saurait trop faire pour tirer les âmes de l'un et les préserver de l'autre.—*La Vén. Catherine de Cardonne.*

Seigneur, Dieu tout-puissant, rendez le centuple à ceux qui nous assistent de leurs prières auprès de vous, pour nous faire jouir de la lumière de votre divinité.—*Voix du Purgatoire entendues par Ste. Brigitte.*

### SOMMAIRE :

Constitutions et Règlements de l'Association.—Avantages pour les associés.—Une petite fille de huit ans délivre son père des flammes du Purgatoire.—Catherine de Cardonne.—Traité du Purgatoire par Ste. Catherine de Gènes.—Indulgence de la Portioncule.—Foi promptement récompensée.—Membres du bureau de direction.—Rapport de l'année.

Publié au profit des Ames du Purgatoire, et à vendre chez les principaux Libraires, à Montréal, (Canada.)

Prix, 5 Cents.

881 RARE  
AY  
419  
5 BGA39

74

# CONSTITUTION ET REGLEMENTS

DE

## L'ASSOCIATION

POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE

ET

LA CONVERSION DES INFIDÈLES

SOUS LE PATRONAGE

DE LA STE. VIERGE ET DE SON GLORIEUX ÉPOUX ST. JOSEPH.

Cette association en renferme deux en réalité : une association du chemin de la croix et une association de messes.

**CHEMINS DE LA CROIX.**—L'association du chemin de la croix a pour but de soulager les âmes du Purgatoire par les grandes indulgences attachées à la contemplation des souffrances de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le pieux exercice du chemin de la croix. Et à cette fin les associés s'engagent à faire le chemin de la croix une fois par semaine pour les pauvres âmes souffrantes, ayant en vue spécialement celle qui est la plus agréable à Dieu.

Après le chemin de la croix, ils ajoutent l'invocation : Saintes âmes du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.

**MESSES.**—L'association de messes a pour but le soulagement des âmes du Purgatoire par la vertu admirable du St. Sacrifice de la messe, et elle consiste à payer chaque mois au trésorier la rétribution d'une messe (25 cts) qui est faite selon l'intention de chaque associé, ayant de plus en vue celle qui est la plus agréable à Dieu.

**CONVERSION DES INFIDÈLES.**—Les messes ainsi recueillies sont distribuées aux missionnaires franciscains des contrées infidèles ; et les associés, tout en soulageant les âmes du Purgatoire, contribuent ainsi d'une manière très-efficace à répandre la connaissance de la vraie foi et à procurer la conversion des infidèles.

**AVANTAGE MUTUEL.**—Tout membre applique de droit chaque année un de ses chemins de la croix et une de ses messes au soulagement des associés défunts, et spécialement de ceux décédés dans le courant de l'année.

**NOTA.**—Il n'y a aucun péché, pas même véniel, si l'on est empêché de faire régulièrement son chemin de la croix, ou de payer toutes ses messes.

On peut appartenir à l'un ou à l'autre association, ou à toutes les deux. On est libre de payer de suite pour six mois ou pour toute l'année, si on le préfère.

## Administration et division de l'Association.

1. L'Evêque de Montréal est le Patron de l'association.
2. S'il le trouve à propos, il nommera le Président qui aura la surveillance de l'œuvre.
3. L'association est régie par un bureau de direction, composé de cinq membres, y compris le Président.
4. L'association du chemin de la croix est formée de séries composées chacune de six membres pour honorer l'auguste Trinité du Ciel, le Père, le Fils et le St. Esprit, et Jésus, Marie et Joseph, la Trinité mystique de la terre.
5. Les associés indiquent le jour qui leur convient le mieux pour faire le chemin de la croix, en sorte, toutefois, que les six jours de la semaine soient distribués entre les six membres de la série; le dimanche est excepté, il appartient déjà spécialement à Dieu.
6. On peut cependant faire son chemin de la croix le dimanche ou un autre jour, si, pour quelque raison, on n'avait pu le faire le jour indiqué.
7. Les associés doivent faire inscrire leur nom dans les registres de l'association avec le jour qu'ils ont ainsi indiqué.
8. L'association de messes est divisée en sections et en centuries.
9. Les sections se composent de 25 membres, et quatre sections forment une centurie.
10. Chaque section, ainsi que chaque centurie, a un chef.
11. Les chefs de centurie sont chargés de choisir les chefs de section, et conjointement avec eux ils cherchent à composer les sections.
12. Les chefs de section tiennent une liste exacte des personnes qui font partie de leur section, et la communiquent aux membres du conseil ou bureau de direction, toutes les fois que ceux-ci la demandent.
13. Les chefs de centurie font partie de droit du Bureau de Direction.
14. Les rétributions de messes sont portées le premier lundi de chaque mois au Directeur-Trésorier qui les dépose entre les mains de l'Evêque pour les transmettre au Ministre-Général de tout l'Ordre franciscain à Rome, qui, lui-même, les distribue pour célébration à ses missionnaires dans les pays infidèles, en aide à la diffusion de notre sainte foi.

## REGLEMENTS.

15. Les membres du bureau de direction sont choisis parmi les associés, et sont élus pour trois ans, deux des membres du dit bureau sortant de charge chaque année.
16. Les membres sortant les deux premières années seront désignés par le sort; les membres sortant sont toutefois rééligibles.

17. Les assemblées du bureau de direction seront présidées par le Président de l'œuvre, et aucune résolution ne pourra être passée sans l'approbation de l'Evêque ou du Président.

NOUS AVONS VU ET APPROUVÉ les constitutions et règlements de l'Association pour le soulagement des âmes du Purgatoire et pour la conversion des infidèles.

Montréal, 11 Oct. 1880.

† EDOUARD CH. EV. de Montréal.

### GRANDS AVANTAGES POUR LES ASSOCIÉS.

*Le Souverain-Pontife accorde l'insigne faveur de l'autel privilégié pour toutes nos messes : notre association est affiliée à l'Archiconfrérie de Rome.*

#### INDULGENCES NOMBREUSES.

**213,408 chemin de la croix dans l'année et 6,304 messes.**

Les Associés jouissent de plusieurs autres avantages considérables.

1. Ils accomplissent à la fois trois bonnes œuvres ; ils soulagent les morts, contribuent efficacement à la conversion des infidèles, et font en même temps une véritable aumône à un ordre mendiant, participant par là-même à toutes les bonnes œuvres qui se font dans les trois ordres de St. François, comme ils ont part aux messes qui se célèbrent tous les jours dans les principaux sanctuaires de l'Ordre et dans la Terre Sainte.

2. Ils ont droit, par notre affiliation, à toutes les indulgences de l'Archiconfrérie de Rome pour les défunts, comme aux indulgences plénières spécialement accordées par le Souverain-Pontife à notre Association. Parmi ces indulgences, l'indulgence plénière à l'heure de la mort est très-précieuse, et vaut à elle seule plus que tous les petits sacrifices que l'on pourrait s'être imposés.

3. Ils ont de plus les grands avantages de l'autel privilégié que le Souverain Pontife a accordé spécialement pour toutes et chacune de nos messes. Or, on peut dire, après le Pape Pie VI, que chaque messe, jouissant ainsi des faveurs de l'autel privilégié, possède une efficacité extraordinaire pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

4. Après leur mort les Associés ont spécialement le bénéfice d'une Messe et d'un chemin de la Croix, chaque année, de la part des autres Associés, par le fait que chaque associé applique de droit une de ses messes et un de ses chemins de la Croix par an au soulagement des Associés défunts. Peut-on calculer les avantages de ce secours mutuel, quand on songe que, si l'association se compose de 5000 membres, il est dit chaque année 5000 Messes pour le repos de leur âme, et que les Associés font 5000 Chemins de la Croix à leur intention.

5. Les Associés ont part encore à leur mort à une indulgence plénière que le Souverain Pontife a accordée une fois par an pour les Associés défunts, et que, suivant les règles de la charité, chaque associé doit faire son possible de gagner pour eux. Que de richesses déjà ! Et si l'Association venait à compter 10,000 associés !!!

---

NOUS bénissons la présente "Union de Prières," et nous accordons 40 jours d'indulgences aux personnes qui feront pieusement cette aspiration : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.*  
6 novembre 1871. † IG., Ev. de Montréal.

---

### LETTRES D'ADHÉSION.

Nous recevons toujours de nombreuses lettres d'adhésion, et de confiance dans le secours des âmes du purgatoire. Nous sommes heureux d'en mettre quelques unes sous les yeux de nos lecteurs, afin de leur prouver une fois de plus combien est grande la charité des vivants pour les morts, et réciproquement quelle est la tendre sollicitude des saintes âmes pour ceux qui leur font du bien. L'association pour le soulagement des âmes du purgatoire se répand aussi toujours davantage, et elle est sans cesse l'occasion d'admirables manifestations de foi chrétienne, gage certain que le Très-Haut l'a pour agréable.

---

Un avocat distingué de la Province de Québec nous écrit :  
" Mon cher Mr. je vous inclus deux piastres et cinquante cts. c'est la balance d'une petite somme destinée aux âmes du purgatoire que je tâche toujours d'intéresser au sort de ma famille etc., etc."

Certes, il y a encore de la foi dans les rangs élevés de la société.

---

Nous recevons d'une des premières communautés du Canada la belle lettre qui suit. Son élégante simplicité en rehausse le prix, et nous la rend doublement précieuse.

" Nous venons de recevoir quelques exemplaires de "l'Almanach des Ames du Purgatoire" ; mais nous ne savons qui remercier ; le Cœur de Jésus le sait ! puisse-t-il rétribuer le pieux donateur !

Toujours est-il que ce petit opuscule nous a inspiré la pensée de nous associer à cette excellente œuvre, en propageant cet Almanach.

\* Veuillez donc nous en adresser vingt exemplaires pour lesquels j'inclus une piastre, à laquelle j'en ajoute trois pour l'abonnement de la communauté à l'association des messes pour les saintes âmes du purgatoire."

## REMARQUES.

A.—Toutes les indulgences mentionnées dans notre tableau sont des indulgences plénières.

B.—La confession et la communion sont nécessaires pour toutes ces indulgences, à l'exception de la cession du lundi, du Chemin de la Croix et de la récitation des six *Pater, Ave et Gloria* du Scapulaire bleu. Pour les gagner, il faut toutefois être en état de grâce, comme pour toutes les autres indulgences.

C.—L'indication, dans la colonne des indulgences, de la confrérie ou prière, veut dire que ceux qui appartiennent à telle confrérie, ou ont fait telle prière, ont droit à telles indulgences du jour; le chiffre, en tête des dites indulgences, correspond à la date du mois, tandis que celui qui vient après dans la parenthèse, réfère à la note indiquée par tel chiffre.

D.—Les lettres v et p (visite et prière,) ajoutées à la confrérie ou prière qui porte l'indulgence, veulent dire qu'à la confession et à la communion, il faut ajouter une visite à l'église, et y prier pour le Pape.

E.—Quand la lettre p est seule, il faut seulement prier pour le Pape; ce qui peut se faire ailleurs qu'à l'église.

F.—Quand les lettres v et p ou p seule sont omises, alors la confession et la communion sont seules nécessaires sans prières additionnelles.

---

La lettre suivante nous fut adressée des confins de la Province d'Ontario :

“ Excusez-moi, si je me permets de vous écrire sans que je vous sois connu. Ayant reçu un de vos Almanachs par un ami, et après l'avoir lu attentivement, je vois qu'il y a tout à gagner et rien à perdre, et je me suis décidé à demander une faveur aux saintes âmes du purgatoire. L'ayant obtenue, je m'empresse de vous envoyer ce que je leur avais promis, (trois piastres) et comme l'Almanach s'exprime, je me suis mis en spéculation avec ces saintes âmes, et j'ai grande espérance de réussir encore.”

---

La Supérieure d'un couvent dans un diocèse étranger a bien voulu nous écrire la lettre suivante :

“ J'ai reçu avec un bien grand plaisir une dizaine “ d'Almanachs des Ames du Purgatoire.

Ne sachant à qui envoyer mes remerciements, je vous les adresse, Monsieur, vous priant de les faire parvenir à qui de droit, si toutefois ils ne vous sont pas dus.

J'ai distribué la moitié de ces “ Almanachs, ” et ce qui me reste le sera bientôt, car je suis heureuse de propager une si sainte association.”

G.—On entend aussi par église toutes chapelles ou oratoires publics où les fidèles ont libre accès.

H.—Pour qu'il y ait visite, il faut réellement entrer et sortir de l'église : ce qui est surtout essentiel quand on veut gagner, le même jour, plusieurs indulgences qui requièrent la visite, (car c'est une erreur de croire qu'une seule visite et une seule prière pour le Pape suffisent pour gagner toutes les indulgences du jour ; il faut une visite distincte avec prière pour chaque indulgence qui demande la visite). Seulement le vestibule n'étant par l'église, on peut se contenter de sortir jusque-là, et entrer de nouveau dans l'église pour constituer une nouvelle visite. La visite peut toujours se faire depuis le lever au coucher du soleil le jour où l'indulgence est appliquée.

J.—Il y a visite, si l'on fait la communion dans une église ou oratoire où le public est librement admis, et il n'est pas nécessaire de renouveler cette visite, si l'on y prie pour le Souverain Pontife.

K.—La confession d'une fois par semaine, est suffisante pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle : la communion, cependant, est requise chaque fois.

L.—La même communion peut servir pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent le même jour, si l'on remplit les autres conditions.

---

‘Cher Monsieur.—Comme vous êtes mon mandataire auprès de nos chères âmes du purgatoire, acceptez ces cinq piastres pour elles en reconnaissance des grands bienfaits obtenus par leur intercession efficace. Toujours en union avec vous.’

C'est un homme de profession de Montréal qui nous écrit. Son exemple et les grâces qu'il a obtenues ne peuvent manquer d'en convaincre d'autres.

---

Une pieuse mère de famille nous adresse la jolie lettre qui suit :

“ Je vous envoie 4 piastres, dont 3 pour faire entrer une Dame veuve dans la société des messes, elle paie pour une année et est bien résolue de payer jusqu'à sa mort. Pour l'autre piastre, je vous prie de vouloir bien m'envoyer vingt “ Almanachs des Ames du Purgatoire ” à l'adresse de mon fils, étudiant au collège, et cela le plutôt possible, s'il vous plait. C'est pour remplir une promesse faite aux âmes du purgatoire, si elles lui obtenaient que ses courageux efforts fussent couronnés de succès ; et l'ayant obtenu avec le plus grand honneur, il voudrait distribuer ces Almanachs à ses confrères pour que, en les emportant dans leur famille, ils propagent cette dévotion.”

Votre toute dévouée.

Les âmes souffrantes ont dû tressaillir de joie à la foi naïve de la mère et aux nobles élans de charité du jeune homme.

M.—Les prières que l'on récite pour le Pape sont généralement cinq *Pater* et *Ave*. On peut cependant réciter toute autre prière équivalente, aucune n'étant prescrite spécialement : il faut seulement penser alors qu'on prie selon les intentions du Souverain-Pontife, sans qu'il soit nécessaire de se rappeler toutes les fins particulières.

N.—Toutes les indulgences de ce tableau sont applicables aux âmes du Purgatoire. Si, par exception, il y en avait qui ne le fussent pas, nous les indiquerons.

O.—Toutes les personnes qui ont fait la cession appliquent de droit toutes leurs indulgences aux âmes du Purgatoire.

P.—On doit se rappeler que, pour gagner une indulgence plénière, il faut être en état de grâce, ne conservant aucune affection au péché, *même véniel*, et avec l'intention de la gagner, en remplir exactement les conditions. (Il est bon d'offrir à Dieu chaque matin toutes les indulgences que l'on peut gagner dans la journée).

R.—Il est louable aussi d'essayer de gagner à chaque communion autant d'indulgences plénières que l'on peut. L'on n'est jamais sûr d'en avoir gagné une seule dans toute sa plénitude; toutefois on peut dire avec certitude que chacune d'elles gagnée même incomplètement, en devenant une indulgence partielle très-abondante, nous attire de grandes faveurs du Ciel. D'ailleurs presque toutes nos indulgences étant applicables aux âmes du Purgatoire, on peut toujours les offrir conditionnellement en tout ou en partie pour le soulagement de ces pauvres âmes.

---

“ Veuillez recevoir un dollar pour meses des mois mai et juin. Nous avons été incapables de payer ces deux mois en avant comme d'habitude; mais nous espérons que cela ne fera pas de différence, et nous tacherons de payer en avant à l'avenir.”

Ce sont des ouvriers qui, depuis plusieurs années, ont été très fidèles à remplir leurs engagements vis-à-vis des pauvres âmes souffrantes. La pénurie des temps les a forcés à retarder leur offrande, mais Dieu saura récompenser leur fidélité, comme il l'a déjà fait, de leur propre aveu, dans plusieurs circonstances.

Une jeune fille dans un couvent a enfin réussi à ramasser quelques deniers pour soulager les âmes du purgatoire, et dans sa joie, elle nous écrit :

“ Je suis heureuse de pouvoir enfin réaliser le désir que j'ai formé de faire partie de la pieuse association pour le soulagement des âmes du purgatoire. Veuillez donc être assez bon pour remettre cet argent (\$3,00) au trésorier, et inscrire mon nom avec ceux des autres associés. Je demeure bien respectueusement votre très-humble servante.”



S.—Les lettres T. O. veulent dire Tiers-Ordre de (St.François,) et toutes les indulgences qui viennent après ces deux lettres sont particulières au Tiers-Ordre. Toutes les autres sont communes à tous les fidèles.

T.—Les noms de Saints portés sur la colonne des indulgences après les lettres T. O. appartiennent au calendrier franciscain.

U.—Toutes les fêtes qui se trouvent entre parenthèses avec les lettres S. J. sont spéciales à la Compagnie de Jésus, et portent indulgence plénière pour ceux qui, ayant communiqué, visitent l'église des Jésuites, et y prient pour le Pape.

V.—Les petites lettres placées après la classe de chaque fête de Saint désignent la couleur des ornements du jour. Quand le signe (†) y est ajouté, les messes basses peuvent être célébrées en noir, tandis que le signe (\*) veut dire qu'aux Vêpres du Dimanche, on prend la couleur du jour suivant.

X.—Les noms en *italiques*, après le signe (40h) indique l'endroit où les *quarante heures* pour le diocèse de Montréal ont lieu ce jour là.

Y.—Les gros chiffres, remplaçant les dates 1 et 15 de chaque mois, marquent les jours écoulés depuis le commencement de l'année.

---

La Supérieure d'un monastère nous écrit :

“ En réalisation d'une promesse, veuillez, au nom de notre communauté, recevoir ci-inclus la somme de vingt piastres pour messes ou contribution à l'Association pour le soulagement des âmes du purgatoire. Très respectueusement.”

Lettre d'une personne, près du golfe St-Laurent :

“ Je vous envoie ci-inclus une piastre pour des messes pour les âmes du purgatoire et pour des almanachs que vous voudrez bien m'adresser, quand cela sera possible. J'acquitte ici une dette de reconnaissance, et je recommande de nouveau une foule de grâces pour moi, ma famille et mes amis, surtout une faveur particulière. Respectueusement.”

Nous recevons une petite lettre bien touchante ; nous la reproduisons dans toute sa naïve candeur, expression d'une foi simple et vive.

“ Saintes âmes du Purgatoire, reposez en paix et priez pour moi. Je donne peu, mais je le donne de bon cœur. Oh ! que je serais contente, si je pouvais donner une messe toutes les semaines au lieu de tous les mois ; ainsi je voudrais être riche pour payer des messes tous les jours, et même plus encore ; si je pouvais, je le ferais de tout mon cœur. Car mon plus grand désir est de soulager ces âmes bien-aimées qui souffrent tant dans le purgatoire. Mais tout pour la plus grande gloire de Dieu dans les âmes souffrantes. Requiescant in pace. Amen.”

1881  
**JANVIER.**

Consacré à  
 L'ENFANT JÉSUS.

Lev. du Soleil, le 1er à 7h. 47m. Le 15, à 7h. 42m.  
 Cou. du Soleil, le 1er à 4h. 21m. Le 15, à 4h. 37m.  
 P. Quar. le 7, à 3h. 14m. m. D. Q le 23, à 3h. 53m. m.  
 P. Lune le 15, à 6h. 39m. m. N. L. le 29, à 7h. 53m. s.

1	Sam.	CIRCONCISION (d'oblig.) db. 2 cl. b. ( <i>non-juridique</i> ) (40h.
2	DIM.	Oct. St. Etienne, db. r†. [ <i>Nov. de St. Viateur.</i> ]
3	Lun.	Oct. St. Jean, db. b. (40h. <i>Sém. Ste. Thérèse.</i> )
4	Mar.	Oct. SS. Innocents, db. r.
5	Merc.	Vig. Epiph. sd. b. (40h. <i>Collège Bourget, Rigaud.</i> )
6	Jeu.	EPIPHANIE, (d'oblig.) 1 cl. b. ( <i>non-juridique.</i> )
7	Vend.	Oct. sd. b. (40h. <i>Berthier.</i> )
8	Sam.	Oct. sd. b.
9	DIM.	1 Epiph. Dim. dans l'Oct. sd. b. (40h. <i>St. Laurent.</i> )
10	Lun.	Oct. sd. b.
11	Mar.	Oct. sd. b. (40h. <i>St. Benoit.</i> )
12	Merc.	Oct. sd. b.
13	Jeu.	Oct. Epiph. db. b. (40h. <i>Beauharnois.</i> )
14	Vend.	S. Hilaire, E. D. db. b.
15	Sam.	S. Paul. 1er Erm. db. b. (40h. <i>Huntingdon.</i> )
16	DIM.	2 Epiph. S. NOM DE JÉSUS, db. 2 cl. b.
17	Lun.	S. Antoine, Abbé, db. b. (40h. <i>St. Sulpice.</i> )
18	Mar.	Chaire de S. Pierre à Rome, dm. b.
19	Merc.	S. Canut, M. sd. r†. (40h. <i>St. Hermas.</i> )
20	Jeu.	SS. Fabien et Sébastien, MM. db. r.†.
21	Vend.	Ste. Agnès, V. V. ill. g. : : : : : (40h. <i>Ste. Rose.</i> )
22	Sam.	SS. Vincent et Anastase, MM. sd. r.†.
23	DIM.	3 Epiph. Epousailles, B. V. M. dm. b. (40h. <i>St. Timo-</i>
24	Lun.	S. Timothée, E. M. db. r. [ <i>thée.</i> ]
25	Mar.	Conversion de S. Paul, AP. dm. b. (40h. <i>Sœurs de</i>
26	Merc.	S. Polycarpe, E. M. db. r. [ <i>Miséricorde.</i> ]
27	Jeu.	S. Jean Chrysostôme, E. D. db. r. (40h. <i>St. Polycarpe.</i> )
28	Vend.	S. Marcel, P. M. (16) sd. r†.
29	Sam.	S. Frs. de Sales, E. D. db. b. (40h. <i>St. François de Sales.</i> )
30	DIM.	4 Epiph. Du Dim. sd. vi†.
31	Lun.	S. Pierre Nolasque, C. db. b. (40h. <i>St. Henri de Masc.</i> )

**SAINTE CLAIRE PREND UN REPAS AVEC ST. FRANÇOIS.**—Dans le temps où St. François demeurait à Assise, Ste. Claire (1) avait souvent la consolation de le voir à son monastère, et de recevoir ses pieux conseils. Elle désirait vivement prendre un repas avec lui et plusieurs fois elle lui en avait fait la demande, mais il avait constamment refusé. Ses compagnons qui connaissaient le désir de la sainte, lui dirent un jour " Père, il nous semble que la rigueur dont vous usez envers sœur Claire, n'est pas inspirée par la Divine

(1) Elle était d'une noble et riche famille d'Assise. A l'âge de 18 ans, elle entendit, au carême que prêchait St. François à Ste. Marie des Anges dans l'année 1212 : et elle se sentit si vivement touchée que dès lors elle se détermina à renoncer au monde pour entrer en religion. Lorsque St. François fonda son deuxième ordre, il choisit Ste. Claire pour abbesse. Cet ordre fut appelé l'ordre des pauvres Dames ou des Clarisses.

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE JANVIER.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque mois.

- 1—Archiconfrérie. (1) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Indulgence plénière v. & p. Absolution générale.)
- 2—1er Dim. de St. Joseph. (4)
- 6—Assistance au prône. (5) Objets bénits. p. (6) Confrérie de la Bonne mort. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2); Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. Ind. plén. v. & p. et Abs. gén.)
- 7—1er vendredi du mois. p. (3)
- 9—2e Dim. de St. Joseph. (4)
- 14—(T. O. B. Bernard de Corléon, Conf. v. & p.)
- 16—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. N. de Jésus. v. & p. St. Bérard et ses Comp., Proto-Martyrs. v. & p.)
- 23—4e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Confrérie du Rosaire. v. & p. (9) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. (†) Epousailles. v. & p. (10)
- 25—Archiconfrérie. (1)
- 28—(T. O. † B. Mathieu d'Agrigente, Ev. Conf. v. & p. (10)
- 30—5e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Hyacinthe Mariscotti. v. & p.)
- 31—(T. O. Be. Louise Albertoni, Ve. v. & p.)

(1) Archiconfrérie du St. et Imm. Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. "C'est une œuvre merveilleuse, remplie de prodiges de grâce et de conversion," et qui plait infiniment à la Mère de Miséricorde. Il faut dire un *Ave Maria* par jour, avec l'invocation : *Refugium peccatorum, ora pro nobis* ; ce qui n'est pas nécessaire toutefois pour avoir droit aux Indulgences.

(2) "Ce cordon est le symbole de la pureté, et la pureté est la vertu que N. S. aime d'un amour de prédilection." On le porte sous le vêtement comme une ceinture. Réciter chaque jour sept *Gloria Patri* en l'honneur de St. Joseph.

(3) N. S. a fait espérer à la Vén. Marguerite Marie la grâce de la pénitence finale pour ceux qui feraient à cette intention et pour honorer son divin cœur, une neuvaine de communions à chaque premier Vendredi du mois pendant neuf mois de suite. Il y a Indulgence plénière pour les associés du S.-Cœur. Voir le No. 12.

(4) C'est la salutaire dévotion des 7 Dimanches consacrés à ce glorieux Patriarche. Elle a pour but d'honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de St. Joseph pendant sept Dimanches consécutifs, en récitant chaque fois la prière : O très chaste Epoux de Marie, " etc., etc. Ceux qui ne savent pas lire, ou qui n'ont point cette prière, peuvent gagner les Indulgences en récitant sept *Pater, Ave* et *Gloria*.

(5) Il suffit d'assister au prône du jour.

(6) Il suffit de les porter sur soi ou de les garder en lieux convenables, en récitant au moins une fois par semaine, soit le chapelet, soit la couronne de N.-S. ou de la Ste. Vierge, ou en assistant à la messe, etc., etc.

(7) Elle a pour but de se préparer mutuellement à bien mourir. Il n'y a aucune obligation à remplir.

(8) Pour ceux qui récitent chaque jour, pour réparer les outrages faits à la Mère de Dieu, le matin le "*Salve Regina*" et le soir le "*Sub tuum*" en y ajoutant chaque fois les versets : *Dignare me laudare te, Virgo Sacrata ; Da mihi virtutem contra hostes tuos.....Benedictus Deus in Sanctis suis. Amen.*

1881  
**FEVRIER.**

*Consacré à la*  
**STE. FAMILLE.**

Lev. du Soleil, le 1er à 7h. 27m. Le 15, à 7h. 8m.  
 Cou. du Soleil, le 1er à 5h. 1m. Le 15, à 5h. 20m.

P.Q. le 5, à 7h. 59m. du s. D.Q. le 21, à 2h. 35m. s.  
 P.L. le 14, à 1h. 29m. du m. N.L. le 28, à 6h. 38m. m.

32	Mar.	S. Ignace, E. M. db. r.	
2	Merc.	Purification B. V. M. db. 2 cl. b.	(40h. <i>St. Ignace.</i> )
3	Jeu.	Ste. Martine, v. m. db. 2 cl. r†.	(30 <i>Janv.</i> )
4	Vend.	S. André Corsini. E. c. db. b.	(40h. <i>Terrebonne.</i> )
5	Sam.	Ste. Agathe, v. m. db. r.	
6	DIM.	5 Epiph. S. Tite, E. c. db. b. (Sol. Pur.)	(40h. <i>Asile des</i>
7	Lun.	S. Romuald. ABBÉ. db. b.	[ <i>Muettes à</i>
8	Mar.	S. Jean de Matha, c. db. b.	(40h. <i>Ste.</i>
9	Merc.	S. Raymond de Pen. c. sd. b†.	[ <i>Dorothée.</i>
10	Jeu.	Ste. Scholastique, v. db. b.	(40h. <i>Col. de l'Assomption.</i> )
11	Vend.	Ste. Geneviève, v. db. b.	
12	Sam.	S. Ildefonse, E. c. db. b.	(40h. <i>St. Damien.</i> )
13	DIM.	Septuagésime, sd. 2 cl. vl*	[ <i>Sœurs Grises.</i>
14	Lun.	SS. Mar. Japo. (hier) db. r.	(40h. <i>Ste. Croix.</i> )
46	Mar.	Prière de N.-S. db. m. r.	
16	Merc.	De la Férie, vl†.	(40h. <i>Rawdon.</i> )
17	Jeu.	Du St. Sacrement, sd. b†.	
18	Vend.	S. Siméon, E. M.-db. r.	(40h. <i>Ste. Scholastique.</i> )
19	Sam.	De l'Imm. Conc. sd. b†.	
20	DIM.	SEXAGESIME, sd. 2 cl. vl.	(40h. <i>S. Cœur, rue Ontario.</i> )
21	Lun.	De la Férie, vl†.	
22	Mar.	De la Passion, dm. r.	(40h. <i>Repentigny.</i> )
23	Merc.	S. Pierre Damien, E. D. db. b.	
24	Jeu.	S. Mathias, A. db. 2 cl. r.	(40h. <i>Conv. de St. Paul.</i> )
25	Vend.	Chaire de S. Pierre à Ant. dm. b. (22)	
26	Sam.	Ste. Marguerite de C. sd. b.†	(40h. <i>N.-D. de Montréal.</i> )
27	DIM.	QUINQUAGÉSIME, sd. 2 cl. vl.	
28	Lun.	De la Férie, vl†.	(40h. <i>Soulange.</i> )

charité. Cette vierge si sainte et si chérie de Dieu souhaite prendre un repas avec vous, et vous refusez de la satisfaire dans une chose de si peu d'importance; vous oubliez donc que c'est à votre voix qu'elle a renoncé à toutes les richesses et à toutes les pompes du monde. A dire vrai, vous demandait-elle quelque faveur bien plus grande. elle est votre fille spirituelle, et vous ne devriez pas la désobliger. Vous croyez donc, répondit le Saint, que je dois me rendre à ses desirs. — "Oui, Père, reprirent les frères, "Sœur Claire mérite que vous lui accordiez ce qu'elle vous demande." — "Eh! bien, répliqua St. François, votre avis est le mien, j'y consens et pour procurer à notre sœur une plus grande consolation, je veux qu'elle vienne prendre ce repas à Ste. Marie des Anges. Depuis longtemps déjà, elle est renfermée à St. Damien, ce sera pour elle un bonheur de revoir ce couvent où elle a déposé les livrés du siècle, pour se faire l'épouse de

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS DE FEVRIER.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 1—(T. O. B. André de Ségni, C. v. & p.)
- 2—(T. O. Purification. Abs. gén. & ind. pl. v. & p.)
- 3—(T. O. St. Joseph de Léonisse, C. v. & p.)
- 4—1er vend. du mois. p. (3).
- 5—(T. O. St. Pierre-Baptiste et ses Comp., MM. v. & p.)
- 6—6e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) *Salvo Regina* et *Sub tuum*. p. (8) Confrérie du Sacré Cœur de Jésus v. & p. (12) *Scapulaire du Mont-Carmel*. v. & p. (13) *Scapulaire bleu*. p. (14) *Conf. du Rosaire*. v. & p. (9) *Archiconfrérie*. (1) *Conf. de la B. Mort*. v. & p. (7) *Culte perpétuel de St. Joseph*. v. & p. (15) *Objets bénits*. p. (6) *Apostolat de la prière*. v. & p. (16) *Cordon de St. Joseph*. v. & p. (2) *Ass. pour les âmes du Purg.* v. & p. (72)
- 11—(T. O. Be. Viridiane, V. v. & p.)
- 13—7e Dim. de St. Joseph. (4) *Scap. bleu* p. (14) (T. O. Be. Angèle de Foligno, Ve. v. & p.)
- 16—(T. O. † Be. Philippe de Merci, V. v. & p. (10)
- 19—(T. O. St. Conrad de Plaisance, C. v. & p.)
- 20—1er Dim. de St. Joseph. (4)
- 23—(T. O. Ste. Marguerite de Cortone, Pte. v. & p.)
- 27—2e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. † Be. Antoinette de Florence V. v. & p.)
- 28—(T. O. Be. Jeanne de Valois, Reine de France, v. & p.)

(9) Le Rosaire est le merveilleux instrument de la destruction du péché, du recouvrement de la grâce et de la gloire de Dieu. Les associés doivent le réciter au moins une fois par semaine.

(10) Les indulgences du T. O. marquées d'une croix peuvent étes gagnées un autre jour.

(11) Pour ceux qui les récitent tous les jours. " Cette prière réunit les titres, les éloges et les noms les plus glorieux qu'on puisse donner à la mère de Dieu."

(12) Elle a pour but de rendre amour pour amour au Cœur de Jésus, " le dédommageant ainsi de la froideur des hommes. Inscribe son nom sur le livre de la Confrérie du S. Cœur, c'est l'inscrire sur le *livre de vie*." Il faut réciter chaque jour un *Pater, Ave et Credo* (ceux de la prière du matin suffisent,) avec l'invocation : " O doux Cœur de Jésus ! faites que je vous aime toujours plus."

" (13) Celui qui monrra revêtu de cet habit sera préservé des feux éternels." Paroles de la Ste. Vierge à St. Simon Stock. Pour avoir part à ce privilège, comme pour gagner les indulgences attachées au *Scapulaire*, il suffit d'appartenir à la Confrérie, et de porter le *Scapulaire* avec piété.

(14) Ou *Scapulaire de l'Immaculée Conception* : pour " honorer ce glorieux privilège de Marie." On n'est tenu à aucune prière spécialement ; elles sont laissées à la piété de chacun.

" (15) Cette association est une source nouvelle de bénédictions, même temporelles pour les familles, car la confiance en sa puissante protection ne fut jamais confondue." Chaque associé choisit un jour dans l'année pour l'honorer plus spécialement.

(16) Cette dévotion est intimement liée à celle du Sacré-Cœur, et en

1881

## MARS.

Consacré à  
ST. JOSEPH.

Lev. du Soleil, le 1er à 6h. 42m. Le 15, à 6h. 13m. s.  
Cou. du Soleil, le 1er à 5h. 42m. Le 15, à 5h. 59m. s.

P.Q. le 7, à 3h. 7m. du soir. D.Q. le 22, à 10h. 35 n. s.  
P.L. le 15 à 5h. 42m. du soir. N.L. le 29, à 5. 37m. s.

- 60 Mar. De la Férie, vl†.
- 2 Merc. Les CENDRES, vl† (*non-juridique.*) (40h. *Lanoraie.*)
- 3 Jeu. De la Férie, vl†.
- 4 Vend. Couronne d'Épings, dm. r. (40h. *Boucherville.*)
- 5 Sam. S. Casimir, c. sd. (hier) b†.
- 6 DIM. 1er. du Carême, sd. 1 cl. vl\* (40h. *St. Sanislas.*)
- 7 Lun. S. Thomas d'Aquin, c. d. db. b.
- 8 Mar. S. Jean de Dieu, c. db. b. (40h. *St. Janvier.*)
- 9 Merc. 4 Tps. Ste. Françoise, ve. db. b.
- 10 Jeu. SS. 40 Martyrs, sd. r†. (40h. *St. Étienne.*)
- 11 Vend. 4 Tps. Ste. Lance et Clous, dm. r.
- 12 Sam. 4 Tps. S. Grégoire 1er. p. d. db. b. (40h. *St. Patrice*  
à *Montréal.*)
- 13 DIM. 2. du Carême, sd. 2 cl. vl. (40h. *Couvent d'Hochelaga.*)
- 14 Lun. De la Férie, vl†.
- 74 Mar. De la Férie, vl†.
- 16 Merc. De la Férie, vl†. (40h. *St. Patrice d'Hinchinbrooke*)
- 17 Jeu. S. Patrice, e. c. dm. b.
- 18 Vend. S. Gabriel, arc dm. b. (40h. *Rivière des Prairies.*)
- 19 Sam. S. JOSEPH, 1 cl. b.
- 20 DIM. 3. du Carême, sd. vl\* Sol. St. Joseph (40h. *S. Cœur*  
au *Sault.*)
- 21 Lun. S. Benoit, ab. db. b. (40h. *Collège Joliette.*)
- 22 Mar. S. Suaire, dm. r.
- 23 Merc. S. Turibe, e. c. db. b.
- 24 Jeu. De la Férie, vl†. (40h. *St. Jacques à Montréal.*)
- 25 Vend. ANNONCIATION, 2 cl. (d'obl.) b. (*non juridique.*)
- 26 Sam. Des 5 Plaies, dm. (hier) r. (40h. *St. Lazare.*)
- 27 DIM. 4. du Carême, sd. 2 cl. vl.
- 28 Lun. De la Férie, vl†. (40h. *Ste. Monique.*)
- 29 Mar. De la Férie, vl†.
- 30 Merc. De la Férie, vl†. (40h. *Ste. Adèle.*)
- 31 Jeu. De la Férie, vl†.

Jésus-Christ. C'est là que nous mangerons ensemble au nom de Dieu. 17

Au jour convenu pour ce repas, Ste. Claire sortit de son monastère avec une de ses compagnes, et conduites par quelques-uns des frères, elles se rendirent à N..D. des Anges. Lorsqu'elle y fut arrivée elle alla se prosterner au pied de l'autel, devant lequel on lui avait coupé les cheveux et donné le voile, puis, en attendant l'heure du repas, on la conduisit visiter le couvent. Pendant ce temps, St. François faisait tout préparer, et, suivant son usage, il voulut que les mets fussent posés à terre. Enfin à l'heure indiquée, lui-même avec un de ses compagnons, et la sainte avec sa compagne, se rangèrent autour des mets qu'on avait disposés, et les autres frères prirent aussi humblement leur place. Au premier mets le Saint se mit

## INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS DE MARS.

*Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.*

- 4—1er vend. du mois. p. (3)  
 5—Scap. Bleu. p. (14) (T. O. St. Jean Joseph de la Croix, C. v. & p.)  
 6—3e Dim. de St. Joseph. (4). (T. O. Ste. Colette de Corbie, V. v. & p.)  
 9—(T. O. † Ste. Françoise Romaine, Ve. v. & p. (10)  
 11—(T. O. Ste. Catherine de Bologne, V. v. & p.)  
 12—Scap. Bleu. p. (14) Conf. du S. Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)  
 13—4e Dim. de St. Joseph. (4)  
 16—T. O. B. Pierre de Sienne, C. v. & p.  
 19—Scap. Bleu. p. (14) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (23) (T. O. St. Joseph, époux de la Ste. V., Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 20—5e Dim. de St. Joseph. (4) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. du M. Carmel, v. & p. (13) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. Bleu. p. (14) Culte perp. de St. Jos. v. & p. (15) Archiconfrérie (1) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2)  
 22—(T. O. † St. Bienvenu d'Ancône, Ev. v. & p.) (10).  
 25—Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Reg. et Sub tuum. p. (8) Prop. de la foi (ou octave) v. église paroissiale & p. (20) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. M. Carmel, v. & p. (13) Scap. Bleu. p. (14) Conf. du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Culte per. de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (1) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Jos. v. & p. (2) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Abs. gén. et ind. pl.)  
 26—Scap. Bleu. p. (14)  
 27—6e Dim. de St. Joseph. (4)  
 29—(T. O. Be. Pauline Gambara-Costa, Ve. v. & p.)

réalité " elle en est le fruit naturel." Son but est d'unir tous les cœurs au S. Cœur de Jésus. Pour en faire partie, il suffit de faire inscrire son nom sur le registre tenu à cette effet et d'offrir, au moins une fois par jour les œuvres de la journée suivant les intentions du S. Cœur de Jésus,

(17) C'est une heure que l'on consacre tous les Jedis à remercier N. S. de l'institution de l'Eucharistie.

(18) L'indulgence pl. peut se gagner en communiant soit le Jeudi St. ou le jour de Pâques.

(19) Tous les fidèles ont droit à l'indulgence de ce jour.

" (20) C'est une œuvre admirable ; elle est devenu une des plus douces consolations de l'Église dans ces derniers temps." Il faut réciter un *Pater* et un *Ave* chaque jour, avec l'invocation : " St. François-Xavier, priez pour nous," et payer un sou par semaine.

(21) Pour les Tertiaires qui, s'étant confessés et ayant communiqué, renouvellent leur profession.

" (22) La St. Vierge a témoigné mille fois combien ces associations lui étaient agréables, par la protection souvent miraculeuse dont elle les a couvertes, et le vrai congréganiste de Marie ne périra jamais."

" (23) O très doux Jésus ! ne soyez point mon Juge, mais mon Sauveur." Pour ceux qui la réciteront tous les jours de l'année.

" (24) Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous ; que votre grâce soit avec moi : vous êtes bénie entre toutes les femmes et bénie

1881  
AVRIL.

Consacré à  
JÉSUS CRUCIFIÉ.

Lev. du Soleil, le 1er, à 5h. 44m. Le 15, à 5h. 20m.  
Cou. du Soleil, le 1er, à 6h. 22m. Le 15, à 6h. 40m.

P. Quar. le 6, à 11h. 0m. m. D.Q. le 21, à 4h. 43m. m.  
P. Lune. le 14, à 6h. 55m. .n. N.L. le 28, à 5h.30m. s.

91	Vend.	Du Précieux Sang dm. r. (40h. <i>St. Joseph à Montréal.</i>
2	Sam.	S. François de Paul, c. db. b.
3	DIM.	Passion. sd. 1 cl. vl* (40h. <i>St. Paul à Montréal.</i>
4	Lun.	S. Isidore, R. D. db. b.
5	Mar.	S. Vincent Ferrier, c. db. b. (40h. <i>St. Hubert.</i>
6	Merc.	De le Férie, vl †.
7	Jeu.	De le Férie, vl †. (40h. <i>St. Jean-Baptiste.</i>
8	Vend.	N.-D. de Pitié, dm. b.
9	Sam.	De le Férie, vl †. (40h. <i>St. Clet.</i>
10	DIM.	RAMBAUX, sd. 1 cl. vl.
11	Lun.	De le Férie, vl. (40h. <i>Bon Pasteur à Montréal.</i>
12	Mar.	De le Férie, vl.
13	Merc.	De le Férie, vl.
14	Jeu.	JEUDI SAINT, 1 cl. n.
105	Vend.	VENDREDI SAINT, 1 cl. n. ( <i>non juridique</i> ).
16	Sam.	SAMEDI SAINT, 1 cl. b. (40h. <i>Grand Séminaire à Mont-</i>
17	DIM.	PAQUES, db. 1 cl. b. [réal.
18	Lun.	Oct. 1 cl. b. ( <i>non juridique</i> ). (40h. <i>Collège St. Laurent.</i>
19	Mar.	Oct. 1 cl. b.
20	Merc.	Oct. sd. b. (40h. <i>Couvent de Lachiué.</i>
21	Jeu.	Oct. sd. b.
22	Vend.	Oct. sd. b. (40h. <i>Frères des Écoles Chrétiennes.</i>
23	Sam.	Oct. sd. b. [à Montréal.
24	DIM.	1 Paq. Quasimodo, db. b. (40h. <i>Académie St. Denis.</i>
25	Lun.	S. Marc. ÉVANG. db. 2. cl. r.
26	Mar.	N.-D. du Bon Conseil, dm. b. (40h. <i>Couvent de Lon-</i>
27	Merc.	SS. Clet et Marcellin, pp. mm. sd. r †. [queuil.
28	Jeu.	S. Paul de la Croix, c. db. b. (40h. <i>Providence.</i>
29	Vend.	S. Pierre, m. db. r. [à Montréal.
30	Sam.	Ste. Catherine de Sienne, v. db. b. (40h. <i>Le Carmel.</i>

à parler de Dieu avec tant de suavité, de profondeur et d'éloquence que abondance divine, descendant bientôt sur ceux qui l'écoutaient, tous se sentirent ravis en extase, et ils tenaient les mains et les yeux levés vers le ciel. En ce moment, les habitants d'Assise, de Bettone et des environs virent l'église de Ste. Marie des Anges, tout le couvent et le bois tellement enflammés que tout paraissait en proie à un immense incendie. Dès qu'ils aperçurent les flammes, les habitants d'Assise s'empressèrent d'accourir pour les éteindre : mais arrivés près du couvent et se voyant trompés, ils entrèrent et trouvèrent St. François, Ste. Claire et tous ceux qui les accompagnaient, ravis en Dieu par la contemplation et assis autour de quelques pauvres mets. Ils comprirent alors que c'était un feu divin, et non pas un feu matériel que Dieu avait fait apparaître miraculeusement, voulant signifier



INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS d'AVRIL.

*Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.*

- 1—1er vendredi du mois. p. (3).  
 2—Scap. bleu. p. (14)  
 3—7e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu. (14) (T. O. St. Benoit de St. Phil. dit le nègre, C. v. & p.)  
 4—(T. O. St. Isidore, E. D. v. & p.)  
 6—(T. O. † Be. Jeanne de Signa, V. v. & p. (10)  
 8—Scap. bleu p. (14) Salve Reg. et Sub tuum p. (8) Rosaire. v & p.  
 (9) Archiconfrérie (1)  
 9—Scap. bleu. p. (14)  
 10—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Abs. gén.)  
 11—(T. O. Abs. gén.)  
 12—(T. O. Abs. gén.)  
 13—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)  
 14—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoires. p. (18) Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat. v. & p. (16) Heure Sainte (17) (T. O. Abs. gén. B. Lucchesius de Poggibonzi, C. v. & p.)  
 15—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoires. p. (18) (T. O. Abs. gén.)  
 16—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén. Anniv. de la Profession de St. François, v. & p. (21)  
 17—2e Dim. de St. Joseph. (4) Stations de Rome. v. & p. (25) Assis. tance au Prône. (5) Rosaire v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Apostolat. v. & p. (16) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (T. O. )  
 24—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Fidèle de Sigmaringue, M v. & p.)  
 28—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)

soit Ste. Anne, votre Mère, de laquelle vous êtes née sans tâche et sans péché. O Vierge Marie, vous avez donné le jour à J.-C. le fils de Dieu vivant. Ainsi soit-il." Pour ceux qui l'ont dite au moins dix fois par mois. " (25) C'étaient des pèlerinages et des prières que les chrétiens faisaient autrefois auprès des tombeaux des Apôtres et des Martyrs." Et afin d'encourager cette pieuse coutume, les Souverains Pontifes y ont attaché, à certains jours de l'année, diverses indulgences que peuvent gagner ceux qui appartiennent au Scap. bleu, à la Conf. du Rosaire, à la Congrégation de Notre-Dame, à la Conf. de la Bonne Mort, à la Conf. du Sacré-Cœur, au Scap. du Mont-Carmel, à l'Apostolat et au T.-O. de St. François.

(26) Pour gagner les nombreuses indulgences du Chem. de la Croix comme pour toutes les autres, il faut être en état de grâce. Il faut de plus se lever à chaque Station, et *aller de l'une à l'autre* pour imiter le pèlerinage de la Terre Sainte, méditant en même temps sur la Passion de N. S. J.-C. Les personnes qui se contentent de se lever et de se remettre à genoux à la même place, ou font quelques prières sans penser à la Passion de J.-C. ne gagnent pas les indulgences. Il faut suivre les Stations et faire au moins un pas chaque fois. Lorsqu'il y a concours, ou pour cause d'infirmité il est permis de rester à la même place, faisant toutefois quelque mouvement à chaque Station. **Nota Bene.**—Le Chemin de la Croix peut aussi se faire debout en marchant, (ce qui est une parfaite imitation

1881

MAI.

Consacré à

MARIE.

Lev. du soleil, le 1er à 4h. 54m. Le 15, à 4h. 35m.  
 Cou. da soleil, le 1er à 7h. Le 15, à 7h. 17m.

P.L. le 6, à 5h. 46m. du mat. D.Q. le 20, à 10h. 12m.  
 P.L. le 13, à 5h. 29m. du soir. N.L. le 27, à 6h. 41m. s.

- 121 DIM. 2 Paq. SS. PHILIPPE et JACQUES, AP. db., 2. cl. r.  
 2 Lun. S. Athanase, E. D. db. b. (40h *Couvent St. Laurent.*)  
 3 Mar. INV. DE LA STE. CROIX, db. 2 cl. r.  
 4 Merc. Ste. Monique, VE. db. b. (40h. *Stigmates à Montréal.*)  
 5 Jeu. S. Pie V. P. C. db. b.  
 6 Vend. St. Jean dev. la P. L. dm. r. (40h. *Ste. Marie.*)  
 7 Sam. S. Stanislas, E. M. db. r.  
 8 DIM. 3 Paq. PATRONAGE. DES S. JOSEPH, db. 2 cl. b. (40h *St.*)  
 9 Lun. S. Grégoire de Naz. E. D. db. b. [*Pierre à Montréal*]  
 10 Mar. S. Antonin, E. C. db. b. (40h. *Ste. Anne Bout de l'Île.*)  
 11 Merc. S. François de Hieron, C. db. b.  
 12 Jeu. SS. Nérée, etc, MM. sd r $\frac{1}{2}$ . (40h. *Bonsecours à Mont-*)  
 13 Vend. STE. FAMILLE, db. 2 cl. b.  
 14 Sam. App. de S. Michel, dm. (8) b. (40h. *St. Jean Chry-*)  
 135 DIM. 4 Paq. S. Isidore, E. D. db. b. [*sôstome.*]  
 16 Lun. S. Ubald, E. C. sd. b $\frac{1}{2}$ . (40h. *Cong. N.-D. à Montréal.*)  
 17 Mar. S. Jean Népomucène, M. db. r.  
 18 Merc. S. Venant, M. db. r. (40h. *St. Isidore.*)  
 19 Jeu. S. Pierre Célestin, P. C. db. b.  
 20 Vend. S. Bernardin de Sienne, C. sd. b $\frac{1}{2}$ . (40h. *Île Bizard.*)  
 21 Sam. S. Paschal Baylon, C. db. b.  
 22 DIM. 5 Paq. du Dim. sd. b. (40h. *St. Malachie.*)  
 23 Lun. Rog. S. Léon 1er P. D. doub. (11 Avr.) b.  
 24 Mar. Rog. N.-D. de Bon-Secours, dm. b. (40h. *Ste. Cuné-*)  
 25 Merc. Vig. Rog. S. Grégoire VII. P. C. db. b. [*gonde.*]  
 26 Jeu. Ascension, db 1 cl. b. (d'oblig.) (*non-juridique.*) (40h.)  
 27 Vend. Ste. Marie Madeleine de Pa. v. sd. b $\frac{1}{2}$ . [*St. R'gis.*]  
 28 Sam. S. Anselme, E. D. db (21 Avr.) b. (40h. *St. Constant.*)  
 29 DIM. Dim. Oct. sd. b.  
 30 Lun. S. Fidèle de Sigm. M. db. (25 Avr.) r. (40h. *Ste. Julie*)  
 31 Mar. Ste. Angèle de Mérici, v. db. b.

par là les flammes du divin amour dont étaient embrasées ces saintes âmes. Ils se retirèrent édifiés et le cœur rempli de consolation.

Après une longue extase, St. François, Ste. Claire et tous les autres convives revinrent à eux, et se sentirent tellement rassasiés de la nourriture spirituelle qu'ils venaient de recevoir, qu'ils ne songèrent plus aux mets grossiers qu'on avait disposés.

Ainsi se termina ce repas béni, et Ste. Claire, suivie de sa compagne, reprit le chemin de son monastère.

Il y a dans l'Eglise trois grands Tiers-Ordres, plus célèbres, plus considérables, plus honorés que les autres par leur antiquité, le nombre de leurs Saints, les immenses services qu'ils ont rendus à l'Eglise, et plus

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS DE **MAI**.

*voir aussi (page 7) celles que l'on peut gagner chaque Mois.*

- 1—4e Dim. de St. Joseph (4) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72)  
 3—Prop. de la foi. v. ég. par. et p. (20) Sap. bleu. p. (14)  
 6—1er vend. du mois. p. (3)  
 8—5e Dim. de St. Joseph. (4) Culte perp. de St. Joseph. v. & p. (15)  
 Gordon de St. Joseph. v. & p. (2) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72)  
 (T. O. Patronage de St. Joseph. v. & p.)  
 11—(T. O. B. Benoit d'Urbin., v. & p.)  
 13—(T. O. St. Pierre Régalat, C. v. & p.)  
 14—(T. O. † B. Gérard de Villa Magna, C. v. & p. (10)  
 15—6e Dim. de St. Joseph. (4)  
 17—(T. O. St. Paschal Baylon, C. v. & p.)  
 18—(T. O. St. Félix de Cantalice, C. v. & p.)  
 20—(T. O. St. Bernardin de Sienne, C. v. & p.)  
 22—7e Dim. de St. Joseph. (4)  
 24—Rosaire v. & p. (9) Salve Reg. et Sub tuum. p. (8)\*(T. O. B. Crispin de Viterbe, C. v. & p.)  
 25—(T. O. Translation du Séraphique St. François, v. & p.)  
 26—Scap. bleu. p. (14) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Rosaire. v. & p. (9) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat, v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Stations de Rome, v. & p. (25) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 28—(T. O. St. Ferdinand, Roi de Castille, C. v. & p.)  
 29—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Be. Humiliane de Florence, Ve. v. & p.)  
 30—(T. O. † St. Jean de Prado. M. v. & p. (10.)  
 31—(T. O. Ste. Angèle de Merici, V. v. & p.)

de N. S. marchant au Calvaire,) allant d'une Station à l'autre, et méditant sur la Passion de notre Divin Sauveur. Ceci peut surtout se pratiquer, lorsqu'il n'est pas possible de se mettre à genoux convenablement dans les allées.

(27) Il consiste à donner à manger à trois pauvres en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph. Il faut de plus avoir communiqué ce jour-là.

(28) En l'honneur de la Ste. Trinité et de la Vierge Immaculée, et pour les besoins de l'Église. Cette indulgence est admirable. Elle comprend "toutes les indulgences accordées à ceux qui visitent les sept Basiliques de Rome, l'Église de la Portioncule à Assise, l'Église de St. Jacques de Compostelle, et des Lieux-Saints." Elle ne peut être gagnée que par ceux qui porte le Scapulaire bleu.

(29) O ! bon et très-doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence et je vous prie et vous conjure, avec toute la ferveur de mon âme, de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes égarements, et une volonté très ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies, avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que déjà le saint Roi David prononçait de vous, O aimable Jésus ! ils ont percé mes mains et

1881  
**JUIN.**

*Conservé au*  
 SACRÉ-CŒUR.

Lev. du soleil, le 1er à 4h. 20m. Le 15, à 4h. 16m.  
 Cou. du soleil, le 1er à 7h. 34m. Le 15, à 7h. 44m.

P.Q. le 4, à 10h. 25m. du soir. D.Q. le 18, à 4h. 24m. s.  
 P.L. le 12, à 2h. 2m. du mat. N.L. le 26, à 9h. 9m. m.

152	Merc.	N.-D. de Grâce, db. b.	(40h. <i>S. Urbain.</i> )
2	Jeu.	Oct. de l'Ascension, db. b.	
3	Vend.	S. Philippe Néri, c. db. (25 Mai) b.	(40h. <i>St. Cuthbert.</i> )
4	Sam.	Jeûne Vig. r.	
5	DIM.	Pentecôte db. 1 cl. r.	(40h. <i>St. Paul l'Ermite.</i> )
6	Lun.	Oct. 1 cl. r.	
7	Mar.	Oct. 1 cl. r.	(40h. <i>St. Norbert.</i> )
8	Merc.	4 Tps. Oct. sd. r.	
9	Jeu.	Oct. sd. r.	(40h. <i>Mascouche.</i> )
10	Vend.	4 Tps. Oct. sd. r.	
11	Sam.	4 Tps. Oct. sd. r.	(40h. <i>Contrecoeur.</i> )
12	DIM.	1. Pent. STE. TRINITÉ, db. 2 cl. b.	
13	Lun.	S. Antoine de Padoue, c. db. b.	(40h. <i>L'Acadie.</i> )
14	Mar.	S. Basile, E. D. db. b.	
166	Merc.	S. Barnabé, AP. dm. (11) r.	(40h. <i>St. Roch.</i> )
16	Jeu.	FÊTE DIEU, 1 cl. b. (d'oblig.) ( <i>non-juridique.</i> )	
17	Vend.	Oct. sd. b.	(40h. <i>Longueuil.</i> )
18	Sam.	Oct. sd. b.	
19	DIM.	2 Pent. Ste. Julienne, v. db. b.	(40h. <i>Iavaltrie.</i> )
20	Lun.	Oct. sd. b.	
21	Mar.	S. Louis de Gonz. c. (S. J.) (U.) db. b.	(40h. <i>St. Louis</i>
22	Merc.	Oct. sd. b.	[ <i>de Gonzague.</i> ]
23	Jeu.	Oct. Fête-Dieu, dm. b.	(40h. <i>Ste. Anne à Montréal.</i> )
24	Vend.	S. JEAN BAPTISTE, c. db. 1 cl. b.	
25	Sam.	S. Guillaume, AB. db. b.	(40h. <i>St. Jacques le Mineur.</i> )
26	DIM.	3 Pent. SS. Jean et Paul, MM. (Sol. St. J. B.) db. r.	
27	Lun.	S. Cœur de Jésus dm. (24) b.	(40h. <i>N.-D. de Grâce.</i> )
28	Mar.	Jeûne Vigile. S. Léon II. P. c. sd. b.	
29	Merc.	SS. PIERRE et P., AP. db. 1 cl. r.	(40h. <i>Ste. Julienne.</i> )
30	Jeu.	Comm. de S. Paul, dm. r.	[ <i>(non-juridique).</i> ]

enrichis de privilèges spirituels : Ce sont ceux de Saint-François, de Saint-Dominique et du Carmel. Or, de ces trois Tiers-Ordres, il ne faut pas hésiter à dire que celui de Saint-François occupe le premier rang, à tous les titres que je viens d'énoncer, en même temps que par son immense popularité, par le chiffre prodigieux de ceux qui l'ont embrassé dans le cours des siècles et par l'influence incontestable qu'il a exercée à tous les degrés de l'échelle sociale.

C'est lui aussi, et pour les mêmes motifs, qui prend à notre époque et au milieu même de notre société malade, une extension vraiment merveilleuse et du meilleur augure pour l'avenir. C'est lui encore que, en ces dernières années, Pie IX et Léon XIII ont conseillé si chaleureusement aux Fidèles, comme moyen de régénération, et vers lequel se portent sans cesse,

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS DE JUIN..

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 2—(T. O. Be. Baptiste Varani de Camerino, Ve. v. & p.)  
 3—1er vendredi du mois. p. (3) Apostolat p. (16) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 5—2e Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au Prône (5) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) Rosaire v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (9) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 12—3e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu p. (14) Rosaire. v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 13—(T. O. St. Antoine de Padoue, C. v. & p.)  
 16—Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Heure sainte (17) Rosaire v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)  
 19—4e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Be. Micheline de Pesaro, Ve. v. & p.)  
 21—50e Ann. de Pie IX comme Tertiaire. Abs. gén. et bénéd. papale.  
 26—5e Dim. de St. Joseph (4) Archiconfrérie. (1) Objets bénits. p. (6) Scap. Bleu. p. (14)  
 27—Conf. du S.-Cœur. p. (12) (T. O. † C. Bienvenu de Gubbio, C. v. & p. (10)  
 29—Assistance au Prône. (5) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu, p. (14) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. St. Pierre et St. Paul. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)

*mes pieds ; ils ont compté tous mes os.*” cette prière doit être récitée devant une image de Jésus crucifié ; le crucifix de l'autel, par exemple. Il faut y ajouter 5 *Pater* et 5 *Ave* pour le Pape.

(30) C'est la valeur satisfactoire de nos œuvres que nous cédon's aux âmes souffrantes, ainsi que les suffrages qui nous seront appliqués après notre mort

L'Église l'appelle Acte héroïque de charité envers les Ames du Purgatoire.” ce qui nous donne une haute idée de sa valeur.

(31) Tous les mercredis de l'année. Voir le No. 13.

(32) Le premier dimanche de chaque mois. Voir le No. 14.

(33) Tous les vendredis, ou dimanches, si légitimement empêchés le vendredi. Il faut de plus méditer pendant quelques temps sur la Passion de N. S. Il s'appelle aussi Scapulaire de la Passion. Aucune prière n'est exigée : il suffit de le porter. N. S. a promis une grande “ augmentation de foi, d'espérance et de charité tous les vendredis à ceux qui porteraient “ ces précieuses livrées de sa passion.”

(34) Tous les lundis, en entendant la messe pour les Ames du Purgatoire. La communion n'est pas nécessaire. Voir le No. 30.

(35) Le jour de l'Assemblée. Voir le No. 22.

(36) “ Saint, Saint, Saint, le Seigneur, Dieu des armées : la terre est remplie de votre gloire : Gloire au Père, Gloire au Fils, Gloire au Saint Esprit.” Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

(37) Pour remercier la Ste Trinité des grâces accordées à Marie, spécialement dans sa glorieuse Assomption. A ceux qui les réciteront tous les jours du mois, le matin, le midi et le soir.

(38) Pour obtenir une bonne mort. 1. “ Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces du très précieux sang que Jésus “ a répandu pour nous dans le jardin ; et par ses mérites, nous supplions la

1881  
JUILLET.

Consacré au  
PRÉCIEUX-SANG.

Lev. du soleil, le 1<sup>er</sup> à 4h. 20m. Le 15, à 4h. 30m.  
Cou. du soleil, le 1<sup>er</sup> à 7h. 46m. Le 15, à 7h. 41m.

P.Q. le 4, à 0h. 19m. du soir. D.Q. le 18, à 0h 39m. m.  
P.L. le 11, à 9h. 19m. du mat. N.L. le 26, à 0h. 24m. m.

182	Vend.	Oct. S. Jean Baptiste, db. b. (40h. <i>Sault au Récollet.</i>
2	Sam.	VISITATION, db. 2 cl. b.
3	DIM.	4 Pent. PRÉCIEUX SANG, db. 2 cl. r. (40h. <i>Ile Dupas.</i>
4	Lun.	S. François Carac, c. db (4 Juin) b.
5	Mar.	S. Michel des Saints, c. db. b. (40h. <i>St. Barthélemi.</i>
6	Merc.	Oct. SS. Pierre et Paul, db. r
7	Jeu.	SS. Méthode, etc. CC. PP. d (40h. <i>Ste. Elizabeth.</i>
8	Vend.	Ste. Elizabeth, ve. sd. b.†.
9	Sam.	SS. Zénon, etc., MM. db. r. (40h. <i>Ste. Martine.</i>
10	DIM.	5 Pent. du Dim. sd. vr*
11	Lun.	S. Boniface, E. M. db. (5 Juin) r. (40h. <i>St. Anicet.</i>
12	Mar.	S. Jean Gualbert, AB. db. b.
13	Merc.	S. Anaclet, P. M. sd. r. (40h. <i>St. Esprit.</i>
14	Jeu.	S. Bonaventure, E. D. db. b.
195	Vend.	S. Henri, c. sd. b.†. (40h. <i>St. Rémi.</i>
16	Sam.	N.-D du Mont Carmel, dm. b.
17	DIM.	6 P. du Dim. sd. vr* (40h. <i>St. Alexis.</i>
18	Lun.	S. Camille de Lellis, c. db. b.
19	Mar.	S. Vincent de Paul, c. db. b. (40h. <i>Chateauguay.</i>
20	Merc.	S. Jérôme Emilien, c. db. b.
21	Jeu.	S. Norbert, E. C. db. (6 Juin) b. (40h. <i>St. Calixte.</i>
22	Vend.	Ste. Marie Madeleine, db. b.
23	Sam.	S. Apollinaire, E. M. db. r. (40h. <i>Ste. Mad. de Rigaud</i>
24	DIM.	7 P. du Dim. sd. vr*
25	Lun.	S. JACQUES, AP. db. 1 cl. r. (40h. <i>Ste Justine</i>
26	Mar.	STE. ANNE, VE. Pat. de la Prov. de Q. db. 1 cl. b
27	Merc.	S. Jean de S. Facond, c. db. (12 Juin) b. (40h. <i>St.</i>
28	Jeu.	SS. Nazaire, etc., MM. sd. r.†. [Valentin.
29	Vend.	Ste. Marthe, v. sd. r.†. (40h. <i>St. Bazile.</i>
30	Sam.	St. J. Frs. R, c. (S. J.) (U.) db. (16 Ju.) b. (40h. <i>Ste. Marthe.</i>
31	DIM.	8 P. St. Ignace de L., (S. J.) (U.) cb. db. (Sol. Ste. Anne.

suivant de si nobles exemples, nombre d'Evêques et de Prêtres de nos jours.

De plus, le Tiers-Ordre séraphique est le premier Tiers-Ordre approuvé par l'Eglise. Du temps de saint Dominique, en effet, l'ami de saint François, le Tiers-Ordre qui porta son nom n'était pas encore organisé, quoique, dit-on, le Patriarche des FF. Prêcheurs en ait jeté les premiers fondements. Quant à celui du Carmel, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, dit un manuel autorisé, " il n'était qu'une pieuse association dont les affiliés ne tinrent pas d'autres grâces et faveurs, que celles du mérite de leur ferveur dans l'observation de la Règle. " Ce fut le Pape Nicolas V qui, le premier, par une bulle donnée l'an 1452, approuva de son autorité apostolique la forme de

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE JUILLET.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 1—1er vend. du mois. p. (3)  
 2—Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Scap. M. Carmel, v. & p. (13)  
 Cordon de St. Joseph, v. & p. (2) Rosaire, v. & p. (9) T. O. Visitation de la  
 très-sainte Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. et p.)  
 3—6e Dim. de St. Joseph (4)  
 7—(T. O. B. Laurent de Brindes, C. v. & p.)  
 8—T. O. Ste. Elizabeth, reine de Portugal, Ve. v. & p.)  
 9—T. O. Ste. Véronique Giuliani, V. v. & p.)  
 10—7e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Nicolas et comp. MM. v. & p.)  
 14—(T. O. St. Bonaventure, Ev. et D. v. & p.)  
 15—(T. O. † Be. Angéline de Marsciano, Ve. v. & p. (10)  
 16—Scap. M. Carmel ou Oct. p. (13) Salve Regina, et Sub tuum, p. (8)  
 T. O. Canonisation de St. François, v. & p.)  
 17—1er Dim. de St. Joseph. (4)  
 20—O! Très-doux Jésus, etc., ou dans l'Oct. v. & p. (23)  
 22—Archiconfrérie. (1)  
 24—2e Dim de St. Joseph. (4) (T. O. St. François Solano, C. v. & p.)  
 26—Je vous salue, etc. v. & p. (24) Scap. M. Carmel. v. & p. (13)  
 27—(T. O. † Ste. Cunégonde, Reine de Portugal, V. v. & p. (10)  
 31—3e Dim. de St. Joseph. (4)

“ divine Majesté de nous pardonner nos péchés.” *Pater, Ave, Gloria.*  
 2. Nous offrons à la Très-Ste. Trinité les merites de J.-C. en actions de  
 “ grâces de la très précieuse mort qu’il a endurée pour nous sur la croix ;  
 “ et par ses mérites, nous supplions la Divine Majesté de nous remettre les  
 “ peines dues à nos péchés.” *Pater, Ave, Gloria.* 3. “ Nous offrons à la Très-  
 “ Ste. Trinité les mérites de J.-C. en actions de grâces de la charité ineffa-  
 “ ble avec laquelle il est descendu des Cieux en terre, pour s’y revêtir de  
 “ notre humanité, pour souffrir et mourir pour nous en croix ; et par ses  
 “ mérites, nous supplions la Divine Majesté de conduire nos âmes à la  
 “ gloire céleste après notre mort.” *Pater, Ave, Gloria.* Pour ceux qui les  
 “ feront chaque jour du mois.

“ (39) Dieu soit béni. Béni soit son Saint nom. Béni soit Jésus-Christ,  
 vrai Dieu et vrai homme. Béni soit le nom de Jésus. Béni soit Jésus au  
 très St. Sacrement de l’autel. Bénie soit l’incomparable Mère de Dieu,  
 la T. Ste. Vierge Marie. Bénie soit sa sainte et immaculée Conception.  
 Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère. Béni soit Dieu dans ses Anges  
 et dans ses Saints.” Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois en  
 réparation des blasphèmes.

(40) Pour ceux qui réciteront l’un ou l’autre tous les jours du mois.

(41) “ Ame de Jésus, sanctifiez-moi. Corps de Jésus, sauvez-moi. Sang  
 de Jésus, enivrez-moi. Eau du Côté de Jésus, purifiez-moi. Passion de  
 Jésus, fortifiez-moi. O Bon Jésus, exaucez-moi. Cachez-moi dans vos  
 plaies. Ne permettez pas que je me sépare de vous. Défendez-moi contre  
 le malin-esprit. Appelez-moi à l’heure de ma mort. Et commandez que  
 je vienne à vous, afin que je vous bénisse avec vos Elus dans les siècles  
 des siècles. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

“ (42) Loué et remercié soit à tout moment le très-saint et divin Sa-  
 rement.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

1881  
**AOÛT.**

*Consacré au*  
**CŒUR IMM. DE MARIE.**

Lev. du Soleil, le 1er à 4h. 48m. Le 15, à 5h. 5m.  
 Cou. du soleil, le 1er à 7h. 24m. Le 15, à 7h. 3m.

P.Q. le 2, à 11h. 48m. du soir. D.Q. le 11, à 0h. 2m. s.  
 P.L. le 9, à 4h. 12m. du soir. N. L. le 24, à 3h. 51m. s.

- 213 Lun. Oct. St. Jacques, db. r  
 2 Mar. Oct. Ste. Anne, db. b. (40h. *St. Gabriel à Montréal.*)  
 3 Merc. Invention de St. Etienne, sd. r†.  
 4 Jeu. S. Dominique, c. db. b. (40h. *St. Côme.*)  
 5 Vend. N.-D. des Neiges, dm. b.  
 6 Sam. Transfigur. de N.-S. dm. b. (40h. *Ecole de Réforme.*)  
 7 DIM. 9 P. S. Cajetan, c. db. b.  
 2 Lun. SS. Cyriac, etc., MM. sd. r†. (40h. *Couv. de St. Lau-*)  
 9 Mar. Vig. S. Pierre aux Liens, dm. b. [*rent.*]  
 10 Merc. S. LAURENT, m. db. 2 cl. r. (40h. *Nov. des PP. Oblats.*)  
 11 Jeu. Ste. Philomène, v. m. db. r.  
 12 Vend. Ste. Claire, v. db. b. Liguori, c. d. db. b. (40h. *Asile*)  
 13 Sam. Vig. S. Alphonse de [*de St. Jean de Dieu.*]  
 14 DIM. 10 P. du Dim. sd. r. (40h. *Ste. Philomène.*)  
 15 Lun. ASSOMPTION. db. 1 cl. b.  
 227 Mar. S. Roch, c. db. b. (40h. *Ste. Brigide à Montréal.*)  
 17 Merc. Oct. S. Laurent, db. r.  
 18 Jeu. S. Hyacinthe, c. db. b. (40h. *St. André.*)  
 19 Vend. Oct. sd. b†.  
 20 Sam. Jeûne, S. Bernard, c. d. db. b. (40h. *St. Théodore.*)  
 21 DIM. 11 P. S. Joachim, c. db. 2 cl. b. (Sol. Ass.)  
 22 Lun. Oct. de l'Ass. db. b. (40h. *Hemmingford.*)  
 23 Mar. Vig. S. Philippe de Beniti, c. db. b.  
 24 Mer. S. Barthélemi, AP. db. 2 cl. r. (40h. *St. Phil lippe.*)  
 25 Jeu. S. Louis, c. sd. b†.  
 26 Vend. Ste. Jeanne de Chantal, ve. db. (21) b. (40h. *Ste.*)  
 27 Sam. S. Joseph de Calasance, c. db. b. [*Béatrice.*]  
 28 DIM. 12 P. S Cœur de Marie, dm. b. (40h. *Nov des PP.*)  
 29 Lun. Décollation de S. J.-B. dm. r. [*Jésuites.*]  
 30 Mar. Ste. Rose de Lima, v. db. b. (40h. *N.-D de Pitié.*)  
 31 Mer. S. Raymond Nonnat, c. db. b.

vie des Confrères du Carmel, et leur accorda des faveurs spirituelles que confirmèrent ses successeurs. Si le Tiers-Ordre de Saint-François est le plus ancien, il a aussi toujours été le plus recherché dans l'Église. A peine ce parfum était-il sorti de l'urne précieuse qui le contenait, je veux dire du cœur sraphique de François, que déjà il s'étendait sur toutes les contrées de l'Europe, captivant les âmes par une suavité inconnue jusqu'alors, et opérant au milieu des peuples une véritable transformation.

« Par la création de son Tiers-Ordre, dit le P. Lacordaire dans la vie de saint Dominique, saint François introduisit la vie religieuse jusqu'au sein du foyer domestique et au chevet du lit nuptial. Le monde se peupla de jeunes filles, de veuves, de gens mariés, d'hommes de tout état qui por-



INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS D'AOUT.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 2—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Dédicace de N. D. des Anges ou de la Portioncule. Abs. gén. et Ind. pl. à chaque visite et prière pour le Pape. (71)
- 4—(T. O. Solennité de St. Dominique, Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ind. des Stations de Rome, v. & p.
- 5—1er vend. du mois. p. (3) Salve R. et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
- 7—4e Dim. de St. Joseph, (4)
- 12—(T. O. Ste. Claire d'Assise. V. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 13—(T. O. + B. Pierre de Moghano, C. v. & p.) (10)
- 14—5e Dim. de St. Joseph. (4) T. O. + B. Sanctès de Montefeltro, G. v. & p.) (10)
- 15—(T. O. Assomption de la Très-Ste. Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 16—(T. O. St. Roch de Montpellier, C. v. & p.)
- 17—(T. O. Be. Claire de Montefalco, Ve. v. & p.)
- 19—(T. O. St. Louis, Ev. et C. v. & p.)
- 21—6e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. V. v. & p.) (11) Salve R., et Sub tuum., p. (8) Prop. de la Foi ou Oct. v. ég. par. v. & p. (20) Conf. du S. Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Congrèg. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Culte perp. de St. Joseph v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (22)
- 25—Salve Regina, et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Louis, roi de France. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 28—7e Dim. de St. Joseph. (4)

“ (43) Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, et en réparation de mes infidélités, je vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à vous,\*et je me propose avec votre grâce de ne plus vous offenser.” Cette offrande doit se faire en présence d'une image du Sacré-Cœur de Jésus. Pour ceux qui la réciteront tous les jours du mois.

(44) Pour honorer le grand Mystère de l'Incarnation. A ceux qui la récitent à genoux et au son de la cloche, chaque jour du mois, soit le matin, le midi ou le soir; debout le samedi soir et tout le Dimanche. En temps pascal, le *Regina cali* remplace l'*Angelus* pour ceux qui le savent.

45) Deux Dimanches par mois à son choix pour ceux qui la récitent comme au No. 3.

“ (46) Doux cœur de Marie, soyez mon salut.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

“ (47) Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'il ne fut jamais ouï qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, implore votre secours et demandé vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, je cours à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O mère du Verbe, ne dédaignez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement, et daignez les exaucer.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

“ (48) Ange de Dieu qui êtes mon gardien par un bienfait de la charité divine, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la récitent tous les jours du mois.

1881  
**SEPTEMBRE.**

Consacré à  
 N. D. DES SEPT DOULEURS

Lev. du soleil, le 1er à 5h. 26m. Le 15, à 5h. 34 m.  
 Cou. du soleil, le 1er à 6h. 31m. Le 15, à 6h. 7m.

P. Q. le 1e à 9h. 7m. du mat. D. Q. le 15, à 3h. 7m. m.  
 P. L. la 7, à 11h. 44m. du mat. N-L. le 23, à 7h. 0m. m.  
 P. Q. le 30, à 4h. 54m. du soir.

244	Jeu.	S. Augustin, E. D. db. (28 août) b.	(40h. Hôtel-Dieu.
2	Vend.	S. Etienne, c. sd. b. †.	
3	Sam.	S. Herménégilde, m. sd. (13 avril) r †	(40h. Lacolle.
4	DIM.	13 P. du Dim. sd. vr.	
5	Lun.	S. Laurent Just. E. c. sd. b †.	(40h. St. Zotique.
6	Mar.	SS. Soter et Caius; MM. sd. (22 avril) r †.	
7	Merc.	S. Georges m. sd. (23 avril) r †.	(40h. Laprairie.
8	Jeu.	NATIVITÉ B. V. M. db. 2 cl. b.	
9	Vend.	B. Pierre Claver c. db. b.	(40h. Hochelaga.
10	Sam.	S. Nicolas Tolentin, c. db. b.	
11	DIM.	14 P. S. N. de Marie, dm. l. Sol. Nat.	(40h. St. Vincent
12	Lun.	Oct. sd. b †.	[de Paul à Montréal.
13	Mar.	Oct. sd. b †.	(40h. Sherrington.
14	Merc.	Exaltation Ste. Croix, dm. r.	
258	Jeu.	Oct. Nativité, db. b.	(40h. Ste. Cécile.
16	Vend.	SS. Corneille et Cyprien, MM. sd. r †.	
17	Sam.	Stigmates de S. Frs. c. db. b.	(40h. Ste. Anne des
18	DIM.	15 P. N.-D. des Sept-Douleurs, dm. b.	[Plaines.
19	Lun.	SS. Janvier, etc., MM. dm. r.	(40h. St. Cyprien.
20	Mar.	Vig. SS. Eustache, etc., MM. db. r.	
21	Merc.	4 Tps. S. MATHIEU, AP. db. 2 cl. r.	(40h. Ile Perrot.
22	Jeu.	S. Thomas, de V. E. c. db. b.	
23	Vend.	4 Tps. S. Lin, P. M. sd. r †.	(40h. St. Augustin.
24	Sam.	4 Tps. N.-D. de la Merci, dm. b.	
25	DIM.	16 P. du Dim. sd. vr*	(40h. Verchères.
26	Lun.	S. Joseph de Cupert. c. db. (18) b.	
27	Mar.	SS. Côme et Damien, MM. sd. r †.	(40h. St. Jean de
28	Merc.	S. Wenceslas, m. sd. r †.	[Matha.
29	Jeu.	S. Michel, ARCH. db. 2 cl. b.	(40h. Vaudreuil.
30	Vend.	S. Jérôme, c. d. db. b.	

vaient publiquement les insignes d'un Ordre religieux, et s'astreignaient à ces pratiques dans le secret de leurs maisons. On ne croyait plus qu'il fallait fuir le monde pour s'élever à l'imitation des Saints: toute chambre pouvait devenir une cellule et toute maison une Thébaïde. Ainsi, l'esprit de Dieu s'épanouit avec le temps; il proportionne les miracles aux misères; après avoir fleuri dans les solitudes, il porta des fruits sur les grands chemins."

La première leçon que St. Théodose donna à ses moines fut d'avoir sans cesse devant les yeux l'image de la mort, comme le moyen le plus efficace de rester vertueux.

O mon Dieu! recevez mon âme en ce lieu où vous êtes sans occuper de lieu. Ste. Gertrude.

INDULGENCES PLENIÈRES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 1—(T. O. Be. Isabelle de France, Sœur de St. Louis, Ve. v. & p.)
- 2—1er vend. du mois p. (3)
- 3—(T. O. † BB. Jean et Pierre, MM. v. & p. (10.)
- 4—1er Dim. de St. Joseph. (4). (T. O. Ste. Rose de Viterbe, V. v. & p.)
- 8—Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. Nativité de la Ste. Vierge. Abs. gén. et Ind, pl. v. & p. † Be. Séraphine Sforza, Ve. v. & p. (10)
- 11—2e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu. p. (14) Litanies de la Ste. V. v. & p. (11) Salve Regina, et Sub tuum, p. (8) Apostolat. v. & p. (16) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. M.-Carmel. v & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Cong. de la Ste. V. v. & p. (22) Archiconfrérie (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Culte perp. de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) (T. O. B. Bernard d'Offide, C. v. & p.)
- 17—(T. O. Fête des Stigmates de St. François. v. & p.)
- 18—3e Dim. de St. Joseph (4) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9) (T. O. St. Joseph de Copertino, C. v. & p.)
- 24—Salve Regina et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
- 25—4e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Pacifique du St. Séverin, C. v. & p.)
- 26—(T. O. Be. Lucie de Calatagirone, Ve. v. & p.) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72)
- 29—Scap. M.-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)

(49) On récite à genoux, (à moins d'infirmités,) pour les agonisants; les trois *Pater* en mémoire de la Passion et de l'agonie de Notre-Seigneur, et les trois *Ave* en mémoire des douleurs de Marie au pied de la croix, pendant l'agonie de son Divin Fils. Pour ceux qui les disent tous les jours du mois. Dévotion aimable et bien efficace qui, tout en compatissant aux souffrances de Jésus et aux douleurs de Marie, nous rappelle chaque jour combien les choses du monde sont petites à ce moment suprême.

“(50) Donnez-nous la paix, Seigneur, dans les jours de notre vie, car il n'est personne qui combatte pour nous, sinon vous, qui êtes notre Dieu.”  
 “Que la paix règne sur toi, ô Jérusalem ! Et l'abondance dans tes tours.”  
 “Prions. O ! Dieu, de qui procèdent les justes desirs, les sages conseils, et les œuvres saintes, donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne peut donner, afin que nos cœurs, étant soumis à vos commandements et délivrés de la crainte de nos ennemis, nous ayons par votre protection des jours tranquilles. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la récitent tous les jours.

“(51) Ils (les 24 vieillards) avaient des coupes d'or pleines de parfums qui sont les oraisons des saints,” *St. Jean*. “Aussi qu'y a-t-il de plus excellent que l'oraison,” *St. Augustin*. “Et j'ose promettre le ciel à ceux qui feront, chaque jour, un quart d'heure d'oraison,” *Ste. Thérèse*. Pour ceux qui, chaque jour, feront au moins un quart d'heure de méditation ou oraison mentale.

(52) Pour ceux qui les auront récités tous les jours du mois.

(53) “O très-miséricordieux Jésus, plein d'amour pour les âmes, je vous en conjure par l'agonie de votre saint Cœur et par les douleurs de votre Mère Immaculée, purifiez dans votre sang tous les pécheurs de la terre

1881  
OCTOBRE.

Consacré aux  
SAINTS ANGES.

Lev. du soleil, le 1er à 6h. 12m. Le 15, à 6 h.2m.  
Cou. du soleil, le 1er à 5h. 37m. Le 15, à 5h.9m.  
P.L. le 7, à 9h. 5m. du mat. N.L. le 22, à 9h.31m. s.  
D.Q. le 14, à 9h.41m. du soir. P.Q. le 29, à 11h.52m.s.

274	Sam.	S. Rémi, E. c. db b.	(40h. <i>Varennes</i> .)
2	DIM.	17 P. S. Rosaire, dm. b. (Sol. S. Mich.)	
3	Lun.	SS. Anges Gardiens, db. b. (hier)	(40h. <i>St. Eustache</i> .)
4	Mar.	S. François d'Assise, c. db. b.	
5	Merc.	Ste. Marguerite, VE. sd. (10 Juin)	b $\frac{1}{2}$ . (40h. <i>St. Jacques</i> )
6	Jeu.	S. Bruno, c. db. b.	[ <i>de l'Achigan</i> .]
7	Vend.	SS. Sept Frères, MM. sd. (10 Juil.)	r $\frac{1}{2}$ . (40h. <i>St. Jérôme</i> .)
8	Sam.	Ste. Brigitte, v. db. b.	
9	DIM.	18 P. Maternité B. V. M. dm. b.	(40h. <i>L'Assomption</i> .)
10	Lun.	S. FRANÇOIS DE BORGIA, c. sd. b $\frac{1}{2}$ .	(S. J.) (U.)
11	Mar.	S. Alexis, c. sd. (17 Juillet)	b $\frac{1}{2}$ . (40h. <i>St. Lin</i> .)
12	Merc.	SS. Denis, etc, MM. sd. (9)	b $\frac{1}{2}$ .
13	Jeu.	S. Edouard, c. sd. b $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>St. Edouard</i> .)
14	Vend.	S. Calixte, P. M. db. r.	
28	Sam.	Ste. Thérèse, v. db. b.	(40h. <i>Longue-Pointe</i> .)
16	DIM.	19 P. Pureté B. V. M. dm. b*	
17	Lun.	Ste. Hedwige, VE. sd. b $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>St. Thomas</i> .)
18	Mar.	S. Luc, EVANG. db. 2 cl. r.	
19	Merc.	S. Pierre d'Alcantara, c. db. b.	(40h. <i>Bienheureux</i> )
20	Jeu.	S. Jean de Canti, c. db. b.	[ <i>Alphonse</i> .]
21	Vend.	SS. Ursule, etc., VE. MM. db. r.	(40h. <i>Ste. Thérèse</i> .)
22	Sam.	De l'Imm. Conception, sd. b $\frac{1}{2}$ .	
28	DIM.	20 P. S. Rédempteur, d $\frac{1}{2}$ b.	(40h. <i>Ste. Agathe</i> .)
24	Lun.	S. Raphaël, ARCH. dm. b.	
25	Mar.	S. Chrysanthe et Marie MM. simp. r $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>St. Michel</i> .)
26	Merc.	S. Evariste, P. M. simp. r $\frac{1}{2}$ .	
27	Jeu.	Vig. de SS. Simon et Jude, vl $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>St. Bruno</i> .)
28	Vend.	SS. SIMON et JUDE, AP. db. 2 cl. r.	
29	Sam.	De l'Imm. Conception, sd. b $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>Ste. Geneviève</i> .)
30	DIM.	21 P. du Dim. sd. b.	
31	Lun.	Jeûne. Vig. Toussaint, vl $\frac{1}{2}$ .	(40h. <i>Villa-Maria</i> .)

Donnez toutes vos Messes pour les âmes du Purgatoire ; vous en reti-  
rez un double profit, car rien ne vous empêche d'y joindre en même temps  
toutes les autres intentions qu'il vous plaira. Vous demandez une grâce  
au Seigneur : la santé, la conversion d'un ami qui vous est cher, le succès  
dans une entreprise, et vous dites ! "O mon Dieu, je vous offre cette messe  
pour les fins ci-dessus," mais ajoutez, " et de plus pour le soulagement  
des âmes qui souffrent." " Le Seigneur aura votre offrande pour plus  
agréable, car il n'est pas croyable, dit un pieux Auteur, combien la misé-  
ricorde qu'on exerce envers ces âmes, donne de vertu à l'oraison et aux  
bonnes œuvres pour obtenir tout ce que l'on demande.

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 1—(T. O. † Be. Louise de Savoie. Ve. v. & p.) (10)
- 2—5e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v.
- 3 p. (9) Scap. M.-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
- 4—(T. O. Solennité de St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 5—(T. O. Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des Trois Ordres. v. & p.)
- 6—(T. O. Ste. Marie Françoise des cinq plaies, Ve. v. & p.)
- 7—1er vend. du mois. p. (3)
- 8—(T. O. † Ste. Brigitte, Reine de Suède. Ve. v. & p. (10)
- 9—6e Dim. de St. Joseph (4) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v.
- 10 p. (9)
- 12—(T. O. St. Séraphin de Montegrano. v. & p.)
- 13—(T. O. St. Daniel et comp. MM. v. & p.)
- 15—Scap. M.-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
- 16—7e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9)
- 19—(T. O. St. Pierre d'Alcantara, C. v. & p.)
- 20—T. O. St. Elzéar, Comté d'Arian, C. v. & p.)
- 23—1 Pim. St. Joseph. (4) Salve Reg. et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p.
- (9) (T. O. St. Jean de Capistran, C. v. & p.)
- 26—(T. O. P. Bonaventure de Potenza, C. v. & p.)
- 27—(T. O. St. Ives de Bretagne, C. v. & p.)
- 30—2e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. B. Ange d'Acari, C. v. & p.)

qui sont maintenant à l'agonie et qui, aujourd'hui même, doivent mourir. Ainsi soit-il. Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants." En honorant le cœur agonisant de Jésus, on prie pour ceux qui sont alors en agonie, et qui mourront dans cette journée. Pour ceux qui la récitent pendant tout le mois, trois fois par jour, à des moments différents.

(54) Deux jours de chaque mois, au choix des associés. Voir le No. 20

(55) Le troisième dimanche de chaque mois, en assistant à la procession. "Elle a pour but d'honorer Notre Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son amour et de réparer les outrages qu'il y reçoit de l'ingratitude des hommes." Il n'y a aucune prière requise spécialement.

(56) Le 1er vendredi ou 1er dimanche de chaque mois et un autre jour, à son choix. Voir aussi le No. 12.

(57) Deux jours à son choix dans le mois. Voir aussi les Nos. 14 et 32.

(58) Le dernier dimanche de chaque mois à ceux qui récitent ensemble le chapelet au moins trois fois par semaine.

(59) Le 1er dimanche de chaque mois.

(60) Deux fois par mois au choix des associés.

(61) Un jour par mois ; (de plus, les jours de grand'messe et services célébrés pour les défunts.)

(62) Le 1er vendredi ou 1er dimanche et un autre jour de chaque mois aux associés qui auront récité chaque jour du mois le *Pater*, *Ave* et *Credo* avec l'aspiration : "Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de

1881  
NOVEMBRE.

Consacré aux  
AMES DU PURGATOIRE.

Lev. du soleil, le 1er à 6h. 44m. Le 15, 7h. 54m.  
Cou. du soleil, le 1er à 4h. 44m. Le 15, à 4h. 25m.

P.L. le 5, à 9h. 8m. du soir. N.L. le 21, à 11h. 27m. m.  
D.Q. le 13, à 6h. 6m. du soir. P.Q. le 28, à 7h. 7m. m.

305	Mar.	TOUSSAINT, db. 1 cl. b.	
2	Merc.	TRÉPASSÉS, db. n.	(40h. <i>Mont Ste. Marie.</i> )
3	Jeu.	Oct. sd. b†.	
4	Vend.	S. Charles, e. c. db. b.	(40h. <i>St. Joseph du Lac.</i> )
5	Sam.	Oct. sd. b†.	
6	DIM.	22 P. du Dim. sd. b.	(40h. <i>Pointe-Claire.</i> )
7	Lun.	Oct. sd. b†.	
8	Mar.	Oct. Toussaint, db. b.	(40h. <i>St. Antoine Abbé.</i> )
9	Merc.	Déd. Bas. de Latran, db. b.	
10	Jeu.	S. André Avellin, c. db. b.	(40h. <i>Lachenaie.</i> )
11	Vend.	S. Martin, e. c. db. b.	
12	Sam.	S. Martin, p. m. sd. r†.	(40h. <i>Joliette.</i> )
13	DIM.	23 P. S. Stanislas K. c. db. b.	
14	Lun.	S. Didace, c. sm. b†.	(40h. <i>St. Vincent de Paul.</i> )
15	Mar.	Ste. Gertrude, v. db. b.	
16	Merc.	De la Férie, vr†.	(40h. <i>St. Placide.</i> )
17	Jeu.	S. Grégoire Thaumaturge, e. c. sm. b†.	
18	Vend.	Dédic. Basil. SS. Pierre et Paul, db. b.	(40h. <i>St.</i> )
19	Sam.	Ste. Elisabeth, ve. db. b.	[ <i>Martin.</i> ]
20	DIM.	24 P. S. Félix de Valois, c. db. b.	(40h. <i>St. Luc.</i> )
21	Lun.	Présentation B. V. M. dm. b.	
22	Mar.	Ste. Cécile, v. m. db. r.	(40h. <i>Ste. Sophie</i> )
23	Merc.	S. Clément, p. m. db. r.	
24	Jeu.	S. Jean de la Croix, c. db. b.	(40h. <i>St. Gabriel de</i> )
25	Vend.	Ste. Catherine, v. m. db. r.	[ <i>Brandon.</i> ]
26	Sam.	De l'Imm. Conception, sd. b†.	(40h. <i>Eglises n'en ayant</i> )
27	DIM.	1 de l'Avent, sd. 1. cl. vl*	[ <i>pas eu,</i> ]
28	Lun.	SS. Irénée. etc, mm. db. r.	(40h. <i>La Cathédrale.</i> )
29	Mar.	Vig. S. Léonard de Port M. m. e. db. (27) b.	
30	Merc.	Jeûne. S. André, ap. db. 2 cl. r.	(40h. <i>Epiphanie.</i> )

“ L'Ordre des Clarisses est le second ordre franciscain fondé par St. François d'Assise en 1212. C'est un des ordres les plus austères qui existent dans l'Eglise. Les clarisses se lèvent hiver comme été à minuit : elles jeûnent et font abstinence toute l'année. Elles sont vêtues de bure, marchent pieds nus et vivent dans une absolue clôture. Elles chantent chaque jour l'office canonical, récitent de plus l'office de la Ste. Vierge et l'office des morts, et elles vaquent pendant deux heures à la méditation. Leur pauvreté est extrême ; c'est la Providence qui les nourrit au jour le jour sans leur manquer jamais. Quelle vivante leçon à notre siècle amolli et sensuel ! ”

On devrait avoir autant de peine à ouvrir la bouche pour parler, que l'on en a ordinairement à ouvrir sa bourse pour payer. St. Vincent de Paul.

## INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

1—Salve Reg. et Sub tuum, p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Fête de la Tous-saint. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

2—Ass. pour les âmes du Pur. v. & p. (72) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)

4—1er vend. du mois. p. (3)

6—3e Dim. de St. Joseph. (4)

12—(T. O. St. Didace d'Alcala, C. v. & p.)

13—4e Dim. de St. Joseph. (4)

14—(T. O. B. Gabriel Ferreti, C. v. & p.)

16—(T. O. + Ste. Agnès d'Assise, V. v. & p. (10)

17—(T. O. + Be. Salomé, Princesse de Pologne, Ve. v. & p. (10)

19—(T. O. Ste. Elizabeth, Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

20—5e Dim. de St. Joseph. (4)

21—Salvé Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9) Scap. M. Carmel. v. & p. (13) (T. O. Présentation de la T.-S. Vierge au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

25—(T. O. Ste. Catherine, V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

26—(T. O. St. Léonard de Port Maurice, C. v. & p.)

27—6e Dim. de St. Joseph. (4)

28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)

29—(T. O. Fête de tous les saints des trois ordres. Rénovation de la Profession. v. & p.)

---

de plus en plus." Egalement un autre vendredi et un autre jour du mois, mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.

(63) Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l'honneur de la Ste. Trinité et communier le dernier jour.

"(64) Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses." Pour ceux qui auront récité cette petite prière tous les jours de l'année.

(65) On fait un jour quelconque pendant l'année une heure de méditation et prières pour honorer Notre-Dame des Douleurs.

(66) Le jour où l'on fait la commémoration des associés défunts.

(67) Une fois l'année pendant les 40 heures ; une autre fois l'année pendant les exercices d'une retraite et un autre jour de l'année, à son choix.

(68) Un jour à son choix pour ceux qui le récitent tous les jours de l'année.

(69) Le jour anniversaire de leur Baptême, pour ceux qui ont récité chaque jour l'*Ave Maria* pour la conversion des pécheurs.

(70) Le jour choisi pour les pratiques du culte perpétuel. Voir le No. 15.

(71) Cette indulgence extraordinaire que St. François a obtenue de Jésus-Christ même et qui fut confirmée par les Souverains Pontifes, peut être gagnée par tous les Fidèles, en visitant Notre-Dame des Anges, à Montréal, affiliée à Notre-Dame des Anges, à Assise, ou toute église française ; (et cela, autant de fois qu'ils la visitent) y priant chaque fois pour le Pape.

1881  
**DÉCEMBRE.**

*Consacré à*  
**MARIE GON. SANSPÉCHÉ**

Lev. du soleil, le 1er à 7h. 26m. Le 15, à 7h. 39m.  
 Cou. du soleil, le 1er à 4h. 12m. Le 15, à 4h. 12m.

P.L. le 5, à 0h. 19m. du soir. N. L. le 21, à 0h. 12m. m.  
 D.Q. le 13, à 3h. 10m. du soir · P.Q. le 27, à 3h. 47m. s

335	Jeu.	Férie, vl+.	(40h. <i>St. Jean</i> )
2	end.	Jeûne. Ste. Bibiane, v. m. sd. r†.	
3	Sam.	S. FRANÇOIS XAVIER, c. db. b. (S.J.) (U.)	(40h. <i>Caugh-</i>
4	DIM.	2 de l'Avent, sd. vl*	[ <i>nawaga.</i>
5	Lun.	S. Pierre Chrysologue, E. D. db. (hier) b.	(40h. <i>St.</i>
6	Mar.	S. Nicolas, E. C. db. b.	[ <i>Liguori.</i>
7	Merc.	Vig. Jeûne. S. Ambroise, E. D. db. b.	(40h. <i>N. D. des</i>
8	Jeu.	Imm. Conception, db. 1 cl. (d'oblig.) b.	[ <i>Anges à Montr.</i>
9	Vend.	Jeûne. Oct. sd. d†.	(40h. <i>St. Am-</i>
10	Sam.	Trans. de la Maison de Lor. dm. b.	[ <i>broise.</i>
11	DIM.	3 de l'Avent. sd. vl. *	(40h. <i>Asile St. Joseph à</i>
12	Lun.	S. Damase, P. C. sd. (hier) b†.	[ <i>Montréal.</i>
13	Mar.	Ste. Luce, v. m. db. r.	(40h. <i>Lachine.</i>
14	Me c.	4 Tps. Oct. sd. b†.	
349	Jeu.	Oct. Imm. Conception. db. b.	(40h. <i>St. Félix de Valois.</i>
16	Vend.	4 Tps. S. Eusèbe. E. M. sd. r†.	
17	Sam.	4 Tps. Férie. vl†.	(40h. <i>Asile de Nazareth à Mon-</i>
18	DIM.	4 de l'Avent, sd. vl*	[ <i>tréal.</i>
19	Lun.	Expectation B. V. M. dm. (hier) b.	(40h. <i>Pointe-aux-</i>
20	Mar.	Vig. Férie, vl†.	[ <i>Trembles.</i>
21	Merc.	Jeûne. S. THOMAS, AP. db. 2 cl r	(40h. <i>St. Téléphore.</i>
22	Jeu.	Férie, vl†.	
23	Vend.	Jeûne, Férie, vl†.	(40h. <i>RR. PP. Jésuites à Montréal.</i>
24	Sam.	Jeûne, Vigile, vl.	
25	DIM.	NOEL, db. 1 cl. b.	(40h. <i>Coteau St. Louis.</i>
26	Lun.	S. ETIENNE, M. db. 2 cl. r.	
27	Mar.	S. JEAN, AP. db. 2 cl. b.	(40h. <i>Ste. Mélanie.</i>
28	ec.	SS. INNOCENTS, db. 2 cl. vl.	
29	Jeu.	S. THOMAS, E. M. db. r.	(40h. <i>Chambly.</i>
30	end.	Du Dim. dans l'Oct. sd. b.	(40h. <i>N.-D de Bonse-</i>
31	1	S. Silvestre, P. C. db. b.	[ <i>cours à Joliette.</i>

Donnez toutes vos Messes pour les âmes du Purgatoire, vous en aurez un double mérite. Vous avez obtenu une faveur de la Ste. Vierge, cette reine toute puissante toujours prête à secourir les hommes, et vous voulez l'en remercier; dites-lui que vous ferez dire une messe en son honneur pour les âmes du Purgatoire, afin de soulager celles qui lui sont si chères. La Ste. Vierge sera plus contente de cette offrande que, si elle n'était faite que pour elle; elle vous sera même reconnaissante en quelque sorte de ce que vous faites pour celles qu'elle aime tant, car vous le savez, elle l'a dit elle-même à Ste. Brigitte, elle est la mère de celles qui souffrent dans le Purgatoire.

L'amour du prochain est la mesure de notre amour pour Dieu. Ste. Thérèse.



INDULGENCES PLÉNIÈRES, DURANT LE MOIS DE DECEMBRE.

*Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.*

1—(T. O. St. Josaphat, Ev. M. v. & p.)

2—1<sup>er</sup> vend. du mois p. (4)

3—Prop. de la Foi. ou oct. v. ég. par. et p.

4—7<sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4)

8—Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. M. Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Conf. du Rosaire, v. & p. (9) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) culte perp. de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) (T. O. Solennité de l'Imm. Conception de la T.-Ste. Vierge, Patronne des trois Ordres de St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p. † Be. Elizabeth de Waldsech appelée la Bonne. Ve. v. & p.) (10)

11—1<sup>er</sup> Dim. de St. Joseph. (4)

12—(T. O. Invention du corps du Séraphique St. François, v. & p.)

14—(T. O. Be. Delphine, Ve. v. & p.)

17—(T. O. † Be. Marguerite Colonna. V. v. & p. (10)

18—2<sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4) Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire. v. & p. (9)

25—3<sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au prone. (5) Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat v. & p. (16) Scap. bleu p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Rosaire. v. & p. (9) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. Nativité de N. S. J.-C. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)

27—Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Archiconfrérie. (1) Apostolat. v. & p. (16) Objets bénits. p. (6)

---

(72) L'association pour le soulagement des Ames du Purgatoire renferme une Association du chemin de la Croix et une Association de Messes. On peut appartenir à l'une ou à l'autre, ou à toutes les deux.

(73) La communion réparatrice a été proposée comme un souvenir du Jubilé de 1875. Des grâces précieuses et abondantes y sont attachées. Il suffit de donner son nom et de faire la Sainte Communion, soit une fois par semaine ou, une fois par mois.

---

Il y a plus de mérite à souffrir de grandes peines qu'à faire de grandes choses. Le P. Thomas de Jésus.

Le bonheur est composé de tant de pièces différentes qu'il en manque toujours une. Bossuet.

Les œuvres de charité donnent à l'âme une sérénité et un éclat admirable. Ste. Gertrude.

---

VU ET APPROUVE LE PRÉSENT CALENDRIER QUI OUVRE DES  
TRÉSORS DE GRACES AUX FIDÈLES VIVANTS ET AUX  
SAINTES AMES DU PURGATOIRE.

Montréal, 12 Janvier 1875.

† IG., EV. DE MONTRÉAL.

# INDULGENCES PLENIERES

## QUE L'ON PEUT GAGNER

- CHAQUE MOIS.—Le Chemin de la Croix, (26)  
Repas de charité, p. (27) Six *Pater, Ave et Gloria*, (28)
- UNE FOIS PAR JOUR.—O! Bon et très-doux Jésus, p. (29) Cession v. & p. (30)
- UNE FOIS PAR SEMAINE.—Scap. Mont-Carmel, v. ég. par. & p. (31)  
Scap. Rouge, p. (33) Cession v. & p. (34)  
Cong. de la Ste. Vierge, v. & p. (35) Communion réparatrice, v. & p. (73)
- UNE FOIS PAR MOIS.—Saint, Saint, Saint, v. & p. (36) Scap. bleu, p. (32)  
3 *Gloria Patri*, (37) Trois offrandes à la Ste. Trinité, p. (38)  
Louange au St. Nom de Dieu, v. & p. (39)  
*Veni Creator* ..... *Veni Sancte Spiritus* ..... p. (40)  
*Anima Christi*, etc. v. & p. (41) Loué et remercié, p. (42)  
Mon Aimable Jésus, p. (43) *L'Angelus*, p. (44)  
*Salve Regina*, etc., et *Sub tuum*, p. (45)  
Doux cœur de Marie, etc. v. & p. (46) Souvenez-vous, etc. v. & p. (47)  
Ange de Dieu, etc., v. & p. (48) 3 *Pater et Ave*, p. (49)  
Donnez-nous la paix, etc. v. & p. (50)  
Méditation ou oraison mentale, p. (51)  
Actes de Foi, d'Espérance et de Charité, p. (52)  
O! très-miséricordieux Jésus, etc. v. & p. (53)  
Prop. de la Foi, v. ég; par; & p. (54)  
Conf. du St. Sacrement, v. & p. (55) Conf. du S.-Cœur, p. (56)  
Scap. Bleu. v. & p. (57) Chapelet, v. & p. (58)  
Conf. du Rosaire, v. & p. (59) Archiconfrérie, v. & p. (60)  
Union de prières, p. (61) Apostolat, p. (62)  
Ass. pour les âmes du Purg. (72)
- UNE FOIS PAR AN.—Triduo en l'honneur de la T.-Ste. Trinité, v. & p. (63)  
Conformité à la volonté de Dieu, p. (64)  
Notre-Dame de Compassion, (65) Prop. de la Foi, v. ég. par & p. (66)  
Scap. Bleu, p. (67) Chapelet, (68) Archiconfrérie, (69)  
Culte perpétuel de St. Joseph, v. & p. (70)  
Association pour le soulagement des âmes du Purg. v. & p. (72)
- A L'HEURE DE LA MORT.—Pour ceux qui auront souvent récité le "*Salve Regina et Sub tuum*." (8)  
Pour ceux qui auront souvent récité la prière "Ange de Dieu" (48)  
Pour ceux qui auront souvent récité les actes de Foi, d'Espérance et de Charité. (52)  
Pour ceux qui auront souvent fait l'acte de conformité à la volonté de Dieu. (64)  
Pour les associés du St. Sacrement. (55)  
Pour les associés du Sacré-Cœur, invoquant alors le St. Nom de Jésus. (12)  
Pour les associés du Rosaire. (9)  
Pour ceux qui appartiennent à la Congrégation de la Ste. Vierge. (22)  
Pour les associés de l'Archiconfrérie, en invoquant le Nom de Jésus. (1)  
Pour les associés de la Bonne Mort. (7)  
Pour les associés du culte perpétuel de St. Joseph. (15)  
Pour ceux qui portent le Scap. Rouge. (33)  
Pour ceux qui portent le Scap. Mont-Carmel. (13)  
Pour ceux qui portent le Scap. Bleu. (14)  
Pour ceux qui portent des objets bénits. (6)  
Pour ceux qui portent le cordon de St. Joseph. (2)  
Pour les associés des âmes du Purgatoire. (72)  
Pour les associés de la Communion réparatrice. (73)

## NOTICE

SUR LE

# TIERS-ORDRE DE ST. FRANCOIS,

CONNU AUSSI SOUS LE NOM DE

## TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE.

On s'effraie au seul nom du Tiers-Ordre de la Pénitence, et de toutes parts on s'écrie: "Oh! il n'est pas possible de faire partie d'un ordre si rigoureux!" Et cependant un pieux Prélat, (1) un écrivain distingué de notre époque, a dit: "Il n'est aucune condition sociale, aucun état de santé, aucune nécessité extérieure de travail qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la pratique fervente du Tiers-Ordre Séraphique." Et un homme du monde, aujourd'hui Tertiaire pratiquant, ajoutait: "Il suffit d'un peu de bonne volonté pour être tertiaire."

Comment donc concilier ces divergences?

Ah! c'est que les ténèbres renferment une espèce d'inconnu qui fait peur. Vous avez sans doute éprouvé ces effrois, ces vagues craintes qu'une sombre nuit fait quelquefois naître dans l'âme, mais qu'un rayon de lumière dissipe aussitôt. Votre peur du Tiers-Ordre ne vient-elle pas de ce que, pour vous, il est environné de ténèbres et de préjugé? Essayons ensemble d'entrevoir au milieu de ces ténèbres la douce lumière de la vérité, et vos craintes et vos préjugés ne tarderont pas à s'évanouir.

Et d'abord " nous ne pouvons douter que le Tiers-Ordre ne soit l'œuvre de Dieu." (2) "Quarante Papes et deux Conciles œcuméniques l'ont béni et comblé d'éloges." (3) "Et Jésus-Christ lui-même a révélé à St. François qu'il assisterait avec une providence toute particulière, au moment de leur mort, ceux qui en feraient partie." (4).

Il a pour but de "faire participer aux grâces de la vie religieuse" les séculiers (prêtres comme laïques) qui "vivent ainsi dans le monde comme n'étant pas du monde;" (St. Paul), la pauvreté et l'amour en forment l'essence, et son œuvre glorieuse est la sanctification par le dénuement et la pénitence.

Il a eu pour fondateur le Séraphique St. François, une des plus suaves figures de l'Eglise du moyen âge, celui qui appelait toutes les créatures du doux nom de Frère et de Sœur, et qui savait allier la poésie la plus exquise à la plus sublime sainteté.

A peine fondé, le Tiers-Ordre se répandit " dans le monde entier comme un immense incendie d'amour divin"; et l'univers étonné devint le témoin d'un spectacle inouï jusqu'alors, en voyant dans la suite des temps " cent trente-quatre Empereurs, Rois et Reines" s'enrôler sous l'étendard de cette singulière royauté.

Parmi cette nouvelle espèce de héros, on admirait Charles Quint, en tout digne d'un tel héroïsme; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV; Rodolphe de Hapsbourg, Empereur d'Allemagne, et l'admirable St. Louis, suivi de la douce et pure Blanche de Castille et de toute la famille royale.

L'aimable Ste. Elisabeth, reine par le cœur comme par la naissance, était aussi à cette dernière époque, une des gloires du Tiers-Ordre.

Et l'illustre Grégoire IX, mort en odeur de sainteté à l'âge d

(1) Mgr. de Ségur. (2) St. Bonaventure. Légendes de St. François.

(3) Mgr. de Ségur. (4) Chalippe. Vie de St. François.

n'était-il pas également tertiaire de St. François ? De même qu'Innocent XII qui, après être monté sur le trône pontifical, voulut revêtir les livrées du Pauvre d'Assise : comme encore Nicolas III, de la famille princière des Orsini, à qui St. François prédit, lorsqu'il était au berceau : "un jour, petit enfant, tu entreras dans mon ordre; puis tu seras Pape, et alors tu te souviendras de la famille des Frères-Mineurs."

Et le Glorieux Pontife, Pie IX, si grand dans ses revers, peut-être parce qu'il porte l'humble tunicelle de la Ste. Pauvreté, "ah ! comme il aimait à se dire enfant de St. François." (1)

Le tiers Ordre a été heureux et fier de compter aussi dans ses rangs les Dante, les Raphaël, les Michel Ange et "mille autres grands hommes de tous genres," en y comprenant l'immortel Christophe Colomb qui "marchait toujours revêtu de son humble tunique et ceint de sa pauvre corde; et c'est avec les livrées franciscaines qu'il a conquis le Nouveau Monde."

Mais chose plus admirable ! le Tiers Ordre de St. François compte à lui seul "plus de Saints et de Bienheureux que tous les autres Tiers-Ordres ensemble."

Rappelons ici en passant que St. Vincent de Paul et Ste. Brigitte, St. Ignace de Loyola et Ste. Françoise Romaine ont été tertiaires de St. François, comme l'étaient le vénérable Abbé Olier et cet humble et noble Prêtre qui, hier encore, se nommait le Curé d'Ars, et que le monde entier espère appeler bientôt "St. Jean d'Ars."

Que de puissants exemples ! ne suffisent-ils pas pour nous donner du courage et nous convaincre de notre "sentiment exagéré des obligations qu'impose le Tiers-Ordre." Notre pusillanimité à son tour, ne s'effraie-t-elle pas à ce grand spectacle ? Et si nous ajoutions qu'il y aujourd'hui en France 100,000 tertiaires, et que l'on y voit des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre !

Ah ! six siècles écoulés n'ont pu tarir la source de cette sève puissante. "Aujourd'hui comme alors "une chambre peut devenir une cellule et on ne croit pas qu'il faille fuir du monde pour s'élever à l'imitation des Saints." (2) Ajoutons et disons avec ardeur et conviction que "si le Tiers-Ordre était plus connu au milieu des populations catholiques, nous les verrions accourir en foule pour devenir les disciples et les enfants de St. François."

Il y a sous le nom de Tiers-Ordre de la pénitence, trois espèces de Tertiaires. 1o. Les tertiaires réguliers, vivant en communauté comme les religieux. 2o. Les Tertiaires séculiers, étant simplement une fraternité d'hommes ou de femmes, se réunissant une fois par mois, et soumis à certaines règles : (3) (Les fraternités sont à peu près comme les Congrégations de la Ste. Vierge,) et 3o. Les Tertiaires isolés, observant les règles chacun en son particulier (4).

Afin d'être court, ne parlons que de ces derniers qui sont les plus nombreux, peut-être parce que leur manière de vivre convient en effet au plus grand nombre. Il suffira, d'ailleurs, de quelques mots pour les faire connaître amplement ainsi que les devoirs qu'ils ont à remplir.

Les Tertiaires isolés portent, sous leurs habits, un scapulaire en laine brune ou grise attaché à la ceinture par une corde également en laine ou

(1) On sait encore que le Pape Léon XIII, heureusement régnant, fait aussi partie de la famille franciscaine.

(2) Lacordaire.

(3) Il en existe une de l'un et de l'autre sexe à Montréal.

(4) Les Tertiaires isolés, comme les séculiers, sont des gens vivant dans le monde, se livrant chacun à son industrie, négoce ou profession quelconque, mariés ou non mariés, ne se distinguant nullement des autres dans leurs habitudes journalières, si ce n'est par une plus grande régularité de mœurs et de conduite. Il n'y a aucune différence entre le Tertiaire isolé et le séculier; seulement celui-ci est tenu d'assister à des réunions mensuelles, et observe des dévotions communes avec les autres membres : tandis que le Tertiaire isolé pratique et prie dans le secret et le silence.

en chanvre, terminée par cinq nœuds, en l'honneur des cinq plaies de N. S. et des Stigmates de St. François.

Ils récitent tous les jours le petit office de la Ste. Vierge, et ceux qui ne savent pas lire disent l'office des 54 *Pater*. Ceux qui récitent le Bréviaire n'ont à ajouter que la commémoration de St. François, quand ils doivent dire les suffrages.

En dehors des abstinences et jeûnes communs à tous les Fidèles, ils doivent encore faire maigre tous les mercredis de l'année, ainsi que tous les jours de l'Avent, et jeûner tous les vendredis et tout l'Avent.

Voilà en six lignes à quoi se réduisent ces redoutables obligations du Tertiaire isolé.

Bien plus, si votre santé ou vos travaux ne peuvent s'accorder avec ces pénitences, elles peuvent toutes être commuées et changées par le Directeur du Tiers-Ordre. Ainsi si le maigre du mercredi trouble l'ordre établi dans la famille, on que le jeûne du vendredi soit trop fatigant, ou encore si la récitation de l'office ne peut s'allier avec vos travaux, toutes ces obligations peuvent être commuées, par exemple, en cinq *Pater* récités les bras en croix, en l'honneur des cinq plaies de N.-S. ; ou dans la récitation de la couronne franciscaine qui peut se faire dans les rues comme à la maison, ou en toute autre pratique que le Directeur trouvera plus conforme à la santé ou aux devoirs de chacun.

Ajoutez à cela que le Tertiaire est plus réservé ; qu'il prie mieux et plus souvent ; qu'il assiste à la messe tous les jours, s'il le peut ; qu'il communie chaque semaine, si c'est possible ; qu'il évite les jeux bruyants, les danses, les spectacles, la lecture des romans, qu'il aime mieux et plus ardemment Jésus Crucifié ; vous avez devant vous la vie du Tertiaire isolé.

Quelles sont maintenant les personnes qui veulent bien vivre, et qui ne peuvent être Tertiaires ? (n'est-ce pas comme cela qu'elles vivent en effet, mais sans participer aux grands avantages qui résultent de l'association?) Et comme le dit si bien votre nom de Tertiaire isolé, vous faites en secret toutes vos petites pratiques de dévotion, sans que personne puisse jamais soupçonner que vous appartenez au Tiers-Ordre.

Pour vous porter encore davantage à aimer le Tiers-Ordre, et c'est là le motif qui nous a amené à en parler, jetez un coup d'œil sur les "magnifiques indulgences" dont il a été enrichi.

Outre toutes les indulgences mentionnées dans le Calendrier ci-dessus, le Tertiaire a encore une indulgence plénière chaque fois qu'il communie, chaque fois qu'il récite la couronne franciscaine ou qu'il dit son chapelet. En récitant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, il peut gagner "en tout lieu et chaque fois" toutes les indulgences plénières et partielles "de toutes les Basiliques, de toutes les Eglises et sanctuaires de Rome, de la Terre-Sainte, de la Portioncule et de St. Jacques eu Galice." Or, St. Liguori dit que "les indulgences de la Terre-Sainte seulement sont de 553 indulgences plénières" à part des indulgences partielles qui sont presque innombrables.

Mais ce n'est pas tout, les Tertiaires jouissent encore trente-et-une fois par an "d'une faveur unique accordée dans l'Eglise à la seule famille de St. François et qu'on appelle l'Absolution Générale." Léon X y ajouta quatre fois par an "la Bénédiction papale ;" enfin Pie IX, le 21 juin 1871 à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire comme Tertiaire, leur accorda une nouvelle absolution générale et bénédiction papale. (1)

Il y a encore beaucoup d'autres indulgences ; rappelons seulement en dernier lieu, cette autre grâce remarquable accordée aux Tertiaires qui, en

(1) Pie IX a encore montré son attachement au Tiers-Ordre, en lui accordant le 12 Mai 1874, quatre nouvelles absolutions générales et indulgences plénières, savoir : aux fêtes du T. S. Cœur de Jésus, de St. Joseph, l'époux de l'Im. Mère de Dieu, de St. Louis, Roi de France, et de Ste. Elizabeth de Hongrie.

récitant le *Ps. Exaudiat* : après avoir communiqué, " gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les Églises et Basiliques, et de tous les Sanctuaires du monde entier."

" Est-il possible d'imaginer plus de richesses, plus de grâces accumulées dans une même famille religieuse. " ?

Ajoutons en terminant que la Règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, pas même de péché veniel. Ainsi l'on a tout à gagner et rien à perdre.

N.B.—Faire connaître le Tiers-Ordre, c'est le faire aimer, a dit un pieux Ecrivain. On nous permettra donc de suggérer les ouvrages suivants qui le feront connaître et aimer davantage ; nous y avons puisé largement.

Le Manuel du Tiers-Ordre.

Légende de St. François, par St. Bonaventure.

Vie de St. François d'Assise, par le P. Chalippe.

Vie de Ste. Elisabeth, par Montalembert.

Histoire populaire de St. François, par le Comte de Ségur.

Les poètes Franciscains, par Ozanam,—et aussi l'admirable petit Opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé le " Tiers-Ordre de St. François."

#### ARCHICONFRERIE DU CORDON DE ST. FRANÇOIS.

Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers-Ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grandes faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoir du Cordon. Tout le monde peut en faire partie, les religieux comme les gens du monde, et même les enfants. Il n'oblige à rien sous peine de péché, mais pour avoir part aux indulgences et autres grâces qui y sont attachées, il faut le porter constamment sur soi-même comme une ceinture, soit sous les vêtements ou par-dessus. Les personnes admises dans l'archiconfrérie du Cordon de St. François, peuvent gagner toutes les indulgences ci-mentionnées du Tiers-Ordre, en remplissant les autres conditions.

Disons encore, pour résumer en un mot tous les avantages de ceux qui portent le Cordon, qu'ils participent *par communication*, comme les Tertiaires, à toutes les indulgences et faveurs spirituelles accordées aux religieux et religieux des ordres mendiants et non mendiants, tels que les Frères Prêcheurs, les Frères Mineurs, les Augustins, les Carmes, les Servites, les Trinitaires, les Jésuites, les Minimes, les Hiéronymites, les Théatins, les Passionistes, etc., etc.

Cette ample communication de grâces et de privilèges spirituels entre les Tertiaires et tous les ordres religieux sans exception, est très authentique.

Pour plus de détails, voir le manuel du Tiers-Ordre, p. 151.

St. Félix appartenait à la grande famille Franciscaine. Lorsqu'il fut près de mourir, on le mit sur un lit dont l'extérieur annonçait la plus grande pauvreté, mais il fut troublé par le démon qui, l'insultant comme s'il devait être sa future victime, lui reprochait de s'être relâché après tant d'années de mortification. C'était une ruse de l'ennemi, car le Saint n'était sur le lit que par obéissance et bien à regret. Il eût voulu mourir sur la terre nue, observateur fidèle de la règle de l'Ordre. Dans la crainte que ce reproche ne fût mérité, et voulant réparer cette prétendue délicatesse, Félix sauta du lit à plusieurs reprises, et l'infirmier le força toujours à se recoucher. La soumission emporta enfin la victoire, et il eut le bonheur de recevoir alors la consolante visite de Jésus, de Marie et de Joseph qui l'assistèrent à son dernier soupir.

Plus notre âme se trouve seule et séparée des créatures, plus elle se sent apte à s'approcher de son Créateur. St. Ignace.

## UNE PETITE FILLE DE HUIT ANS,

DÉLIVRE SON PÈRE DU PURGATOIRE.

*Catherine de Cardonne* était d'une très haute noblesse. Elle n'avait pas encore huit ans, lors qu'elle perdit son père, *Raymond de Cardonne*, qui descendait des rois d'Arragon. Catherine avait déjà fait remarquer en elle un attrait prononcé pour la prière, la solitude et la mortification, et par son admirable fidélité à la grâce, elle avait mérité, à un âge encore si tendre, d'attirer sur elle les regards du ciel.

Un jour, tandis qu'elle était recueillie dans son petit oratoire, son père lui apparaît tout enveloppé des flammes du Purgatoire ; et la conjurant de l'en délivrer, il lui dit : "*Ma fille, je serai dans ce feu jusqu'à ce que tu aies fait pénitence pour moi.*" Le cœur navré de compassion, la petite Catherine promit à son père de satisfaire pour lui à la justice divine, et la vision disparut.

Dès ce moment Catherine, s'élevant audessus de la faiblesse de son âge, et de son sexe, prélude à ces austérités étonnantes qui ont fait d'elle un prodige de pénitence. Pour ouvrir le ciel à son père, elle répand avec bonheur, dans des disciplines sanglantes, les prémices de ce sang virginal qui coulera encore pendant un demi-siècle d'innombrables tortures. Magnanime Vierge, elle est déjà martyre de la piété filiale, mais ses larmes, ses mortifications, ses prières ont désarmé la justice divine et acquitté la dette paternelle. *Raymond*, resplendissant de l'éclat des bienheureux, apparaît de nouveau à sa fille, et lui adresse ces paroles : " Dieu a accepté ta pénitence, ma fille, et je vais aller jouir de sa gloire. Par cette pénitence, tu es devenue si agréable à J. C. qu'il t'a choisie pour son épouse. Continue toute ta vie à t'immoler en victime pour le salut des âmes, c'est sa divine volonté." Après ces mots, laissant le cœur de Catherine inondé de joie, il va au ciel chanter les miséricordes de son Dieu, et intercéder à son tour auprès de lui pour sa chère libératrice.

Oh ! heureuse, trois fois heureuse Catherine. Tout en accomplissant un acte de piété filiale, elle a acquis le titre d'épouse de J.-C., et s'est fait un puissant intercesseur dans le ciel.

### CATHERINE DE CARDONNE.

La vie de la petite Catherine fut si admirable que nous ne pouvons résister au désir d'en donner ici quelques extraits. Ce sera d'autant plus opportun que toute sa vie fut consacrée au soulagement des âmes du Purgatoire et au salut des hommes.

Au comble du bonheur de se voir choisie pour épouse du Dieu des vierges, Catherine se consacre à lui sans partage et

lui promet une inviolable fidélité. Tressaillant d'allégresse d'appartenir au même époux que les Agathe et les Agnès, elle fait vœu de perpétuelle virginité, et s'écrie dans son bonheur : " Vous seul, mon adorable Bien-Aimé, vous seul régnerez sur mon cœur, vous seul en aurez l'empire pour l'éternité." Alors Jésus lui met invisiblement au doigt l'anneau des épouses, et il revêt de force celle qui n'aspire qu'à mourir avec lui sur la croix.

Catherine qui, après la mort de son père, avait été placée sous les soins de la princesse de Salerne, proche parente de sa mère, mène dans le palais même de la princesse une vie dont la rigueur ne le cède en rien à celle des pénitents du désert ; mais elle ne veut en avoir pour témoin que celui dont elle souhaite d'être uniquement aimée. Condamnée par son rang à porter de riches habits, elle n'a d'estime que pour le glorieux vêtement de l'âme qui est la grâce. Le cilice qui pénètre ses chairs est sa parure de prédilection. A cet âge où on se laisse éblouir par le monde, Catherine de Cardonne le tient vaincu sous ses pieds, et devenue plus tard tout-à-fait affranchie de la servitude du siècle, elle se retire dans le couvent des capucines de Naples, et s'y prépare par une solitude de vingt-cinq ans à donner aux grands du monde l'exemple des plus sublimes vertus. Appelée par la princesse de Salerne à partager sa disgrâce auprès du Roi, elle n'hésite pas à quitter sa chère solitude, et se rend en Espagne en 1557. Sa présence à Valadolid fut une prédication éloquente, et produisit les plus heureux fruits dans les âmes. La princesse mourut au bout de deux ans; et Philippe II, connaissant la sagesse de Catherine, la retint à la cour, en la nommant gouvernante de don Carlos, son fils, et du jeune don Juan d'Autriche, plus tard le vainqueur de Lépante.

En 1562, N. S. dans une vision, dit à Catherine : " Quitte ce palais, retire-toi dans une grotte solitaire où tu puisses, avec " plus de liberté, vaquer à l'oraison et à la pénitence." A ces paroles l'âme de Catherine est inondée de joie, et elle sent qu'aucun obstacle au monde ne pourrait l'arrêter. Elle veut partir sur le champ, mais ses guides spirituels s'y opposent. Enfin après bien des traverses, pendant qu'elle était en prière, avant l'aurore, le crucifix qu'elle portait suspendu à son cou, se leva tout-à-coup en l'air, et lui dit : "*Suis-moi*" Elle le suivit vers une fenêtre du rez-de-chaussée ; et quoique qu'elle fût fermée de gros barreaux de fer, Catherine, sans savoir comment, se trouva dans la rue. Toute transportée de bonheur à ce nouveau miracle, elle vole à l'endroit où devaient l'attendre l'ermite d'Alcada et un autre prêtre pour la conduire au désert. En voyant l'héroïque vierge, ils bénirent Celui qui venait de briser ses chaînes. Afin qu'elle ne pût être reconnue, ils lui coupèrent les cheveux, lui donnèrent un habit d'ermite



et ils s'éloignèrent sans délai. Arrivés sur une petite colline distante de Roda de quatre lieues, Catherine dit à ses guides : " C'est ici que Dieu veut que j'établisse ma demeure, n'allons pas plus loin." Après des recherches minutieuses, ils découvrirent entre des halliers d'épines difficiles à percer une espèce de grotte assez profonde ; mais l'entrée en était si étroite, et la voûte si peu élevée que Catherine qui était fort déliée et d'une taille médiocre, avait cependant de la peine à s'y tenir debout. Les deux guides de la sainte solitaire, en prenant congé d'elle, lui laissèrent quelques instruments de pénitence, et trois pains pour toute provision. C'est là que la fille des Ducs de Cardonne commença, en 1562, cette vie admirable, qui a fait l'étonnement des siècles à venir.

Thérèse, la séraphique Thérèse, qui vivait à cette époque non loin de la solitude de Catherine, s'écria alors dans un transport d'admiration : " Oh ! qu'il devait être grand l'amour qui la transportait, puisqu'elle ne songeait ni à la nourriture, ni aux dangers, ni à l'infamie que sa fuite pouvait faire rejaillir sur elle ; quelle devait être l'ivresse de cette sainte âme, volant ainsi au désert, uniquement possédée du désir d'y mourir sans obstacle de la présence de son époux ! Et combien ferme devait être sa résolution de rompre avec le siècle, puisqu'elle fuyait ainsi tous ses plaisirs ! "

Ste. Thérèse ajoute que Catherine passa plus de huit ans dans la grotte de ce désert, qu'après avoir épuisé la petite provision de trois pains laissés par l'ermite qui lui avait servi de guide, elle n'avait vécu que d'herbes sauvages et de racines, mais qu'après plusieurs années ayant été rencontrée par un berger, celui-ci lui apporta ensuite fidèlement du pain, dont elle ne mangeait cependant que de trois en trois jours. Les disciplines qu'elle prenait avec une grande chaîne duraient souvent une heure et demie, et quelques fois deux heures. Ses cilices étaient si rudes qu'une femme qui, au retour d'un pèlerinage, lui avait demandé l'hospitalité, m'a dit : (c'est toujours Ste. Thérèse qui parle) qu'ayant fait semblant de dormir, elle avait vu la sainte solitaire ôter et nettoyer son cilice qui était plein de sang. La guerre qu'elle avait à soutenir de la part des démons la faisait encore plus souffrir que les austérités ; elle a dit à nos sœurs qu'ils lui apparaissaient tantôt sous la figure de grands dogues qui s'élançaient sur ses épaules, et tantôt sous celle de couleuvres ; mais quelque chose qu'ils lui fissent, elle n'en avait pas peur.

Elle entendait la messe dans un couvent de religieux de la Merci qui était à un quart de lieue de là ; quelquefois elle faisait ce chemin à genoux. Elle portait une tunique de serge grossière, et, par dessus, un vêtement de bure fait de telle manière qu'on la prenait pour un homme.

Cependant le bruit de sa sainteté se répandit bientôt par-

tout, et l'on conçut pour elle une si grande vénération qu'on accourait en foule de divers endroits, si bien qu'à certains jours, la campagne était toute couverte de chariots remplis de monde qui venait pour la voir.

“ Vers cette époque, dit Ste. Thérèse, elle se sentit prise d'un grand désir de fonder près de sa caverne un monastère de religieux, mais étant indécise sur le choix de l'ordre, elle suspendit quelque temps l'exécution de son dessein. Un jour qu'elle était en oraison devant un crucifix qu'elle portait toujours sur elle, N. S. lui fit voir un manteau blanc, et lui donna à entendre de fonder un monastère de Carmes déchaussés. Elle avait ignoré jusque là qu'il en existât, elle n'avait jamais entendu parler d'eux : à la vérité, nous n'avions alors que deux monastères de Carmes réformés, celui de Moncera et celui de Pastrana. Catherine ne tarda pas à être instruite de l'existence de ce dernier. Comme Pastrana appartenait à la princesse d'Eboli, son ancienne amie, elle partit pour cette ville dans la ferme résolution d'exécuter ce que N.-S. lui avait révélé. Ce fut à Pastrana, dans l'église de nos religieux que la bienheureuse Catherine prit l'habit de N.-D. du Mont Carmel, mais elle n'entendit nullement par cet acte embrasser la vie religieuse. N.-S. la conduisant par un autre chemin, elle ne sentit jamais d'attrait pour cet état. Ce qui l'en détournait, était la crainte qu'on ne l'obligeât par obéissance à modérer ses austérités et à quitter sa solitude.”

Comme depuis qu'elle était au désert, elle avait porté un habit d'homme, elle ne voulut plus porter de vêtement de femme. Ainsi en déposant son habit d'ermite, et en revêtant celui du Carmel, elle prit un habit pareil à celui des Carmes déchaussés, et elle le porta jusqu'à son dernier soupir. En cela, Catherine fut conduite par une voie toute particulière.

Catherine avait été précédée à Pastrana par le récit des merveilles qui avaient marqué les huit années qu'elle venait de passer dans sa caverne : ainsi l'on saluait, en la voyant, une sainte déjà connue : on ne s'étonna pas de la voir avec son costume de Carme déchaussé, la tête couverte d'un capuce, un manteau blanc sur les épaules, un habit de bure grossière, et une ceinture de cuir. Dieu permit l'apparition de Catherine à la cour de Philippe II, afin que l'on vit une vierge au cœur viril, victorieuse de toute la faiblesse de son sexe, et rivale par ses austérités des plus célèbres pénitents du désert. A l'Escorial, elle garda la même abstinence que dans son ermitage : là comme dans sa grotte elle ne prenait qu'une heure de sommeil, et donnait à l'oraison le reste du temps qu'on lui laissait.

De l'Escorial, Catherine retourna à Madrid. De la voiture où elle était, elle distribuait des bénédictions aux populations qui se pressaient en foule sur son passage...Le nonce l'ayant

mandée, lui fit des reproches de ce qu'elle portait un habit d'homme, et de ce qu'elle s'avisait de donner des bénédictions comme un évêque. L'humble vierge écouta tout, prosternée à terre. Quand il eut fini de parler, elle se leva et se justifia avec cette sainte simplicité qui la caractérisait. L'envoyé du St. Siège, reconnaissant alors que Dieu conduisait la bienheureuse Catherine par une voie extraordinaire, lui laissa la liberté de conserver ce costume, la bénit et se recommanda à ses prières.

Catherine retrouva à Madrid Don Juan d'Autriche, nommé généralissime de la flotte chrétienne dirigée contre les Turcs. Il lui donnait le nom de mère, et la considérait comme une sainte. Après avoir donné de sages avis au jeune prince, elle lui prédit qu'il remporterait la victoire sur les ennemis du nom chrétien. Ce fut un beau jour dans la vie de Don Juan, que celui où il entendit ces paroles prophétiques. Les genoux en terre, les mains jointes, les larmes aux yeux, le futur libérateur de la chrétienté demanda la bénédiction de Catherine, et se releva le cœur fort d'une invincible espérance.

Les carmélites de Tolède, chez qui elle passa quelque temps, voulant l'engager à diminuer un peu ses pénitences, elle répondit par ces mémorables paroles qui nous révèlent tout le secret de sa vie : "Quand on a vu, comme moi, ce que c'est que le Purgatoire et l'Enfer, on ne saurait trop en faire pour tirer les âmes de l'un et les préserver de l'autre ; je leur dois de ne pas m'épargner, parce que je me suis offerte en sacrifice pour elles."

Le 7 octobre 1571, Catherine fut avertie par une lumière d'en haut que le grand combat contre les Turcs devait avoir lieu ce jour-là. Elle se macéra avec une effrayante rigueur, et s'offrit en victime à la colère de Dieu justement irrité par les péchés de son peuple. Elle adressait au Sauveur des hommes les plus tendres supplications, quand tout à-coup saisie d'un saint transport, elle prononça d'une voix distincte ces paroles qui furent entendues par plusieurs personnes de la cour : "O ! Seigneur, l'heure est venue, secourez votre Église ; donnez la victoire aux chefs catholiques ; ayez pitié de tant de royaumes qui sont à vous, préservez-les de la ruine. Le vent nous est contraire : mon Dieu, si vous ne lui ordonnez de changer, nous périrons."

Quelque temps après, elle s'écria d'une voix plus forte encore : Soyez béni, Seigneur, vous avez changé le vent au moment nécessaire, achevez ce que vous avez commencé." Après ces mots, elle pria en silence durant un long espace de temps. Puis, tressaillant d'allégresse, elle offrit à Dieu les plus vives actions de grâces pour la victoire qu'il venait de donner à son Église.

Bientôt en effet la victoire de Lépante confirma la vision

miraculeuse de Catherine. Don Juan écrivit aussitôt à la vénérable Catherine de Cordonne, en la remerciant de ses prières, et il lui envoya en souvenir quelques dépouilles enlevées aux vaincus.

Catherine, ayant reçu, tant à la cour qu'ailleurs, des dons suffisants pour fonder son monastère, regagna sa solitude dans le mois de mars 1572. Elle y vécut encore cinq ans. On a regardé comme une chose surnaturelle que des mortifications aussi extraordinaires que les siennes n'eussent pas plus tôt finis ses jours. Elle mourut le 11 mai 1577.

Un jour, dit Ste. Thérèse, après avoir communié dans l'église de ce monastère, (celui que Catherine avait fondé) j'entrai dans un recueillement profond qui fut bientôt suivi d'une extase. Tandis que j'étais ravie, hors de moi, cette sainte femme m'apparut dans une vision intellectuelle, resplendissante de lumière comme un corps glorieux, et entourée de quelques anges. Elle me dit : " Ne te lasse point de fonder des monastères, mais poursuis cette œuvre avec ardeur." Je compris, quoiqu'elle ne me le dit pas, qu'elle m'assistait auprès de Dieu. Cette apparition me laissa extrêmement consolée, et embrasée du désir de travailler pour la gloire de Notre Seigneur. Aussi j'espère de sa divine bonté et des puissantes prières de cette Sainte, que je pourrai faire quelque chose pour son service.

---

### FOI PROMPTE RÉCOMPENSÉE.

Un jour dans le mois de Juillet, nous rapporte un zéléteur, je fis la rencontre d'un de nos associés des âmes du Purgatoire. C'était un homme doux de caractère et remarquable par sa piété et son dévouement aux bonnes œuvres. Il était commerçant, et faisait des affaires très-honorables. Comme beaucoup d'autres cependant, il avait vu de mauvais jours ; et sur la question toujours banale : " Eh ! bien, comment vont les affaires ? " il m'avait répondu : " Ah ! ça va bien mal, c'est à peine si on peut payer les dépenses ; et pour moi, je suis doublement malheureux. J'avais une maison qui me rapportait deux ou trois cents piastres par an, et j'ai eu le malheur de ne pas la louer cette année, en sorte qu'en perdant de tous côtés, ça me met dans de grands embarras. Voulez-vous me permettre, lui dis-je, de vous donner un petit conseil ? Promettez quelques messes aux âmes du Purgatoire dans le cas où vous aurez la bonne fortune de louer votre maison. Ce sera comme la dime de ce que vous retirerez. Nous oublions trop souvent que nous devons au Seigneur une part de ce qu'il nous donne si gratuitement. Ce n'est cependant qu'une offrande que nous lui faisons de son propre bien, en même temps qu'un acte de reconnaissance de ce qu'il a bien voulu nous le

donner. C'est plus encore, c'est un hommage pour reconnaître sa souveraineté. Et nous en retirerons d'autant plus de profit que nous le ferons de bon cœur. Avec tout cela, vous avez encore le bonheur de secourir vos parents et vos amis qui souffrent dans les flammes du Purgatoire.

Cet petit discours sembla frapper mon interlocuteur, et comme s'il se réveillait d'une longue torpeur, il dit tout-à-coup : Mais pourquoi n'ai-je pas pensé à cela auparavant ? Je promets, ajouta-t-il, cinq piastres pour les âmes du Purgatoire, si je trouve un locataire.

Cet empressement à faire le bien, cette espèce de regret de ne pas l'avoir fait plus tôt, cette pieuse disposition qui nous fait désirer de soulager ceux qui sont dans l'affliction dûrent plaire beaucoup au Bon Dieu, car, dans la même semaine, ce Monsieur vint m'apporter ses cinq piastres, et dit en souriant : " Je ne mets pas de temps à tenir ma promesse.—Vraiment ! Et vous avez déjà loué votre maison ?—Oui, un manufacturier de la campagne qui vient d'avoir le malheur de passer au feu, a vu ma maison par hasard ; il est venu m'en demander les conditions, et nous sommes tombés d'accord aussitôt. Il doit venir en prendre possession la semaine prochaine.

Le bail est-il fait ?—Non, pas encore.—Eh ! bien, attendez que la personne soit dans votre maison pour donner votre argent. Il faut que les saintes âmes voient à l'accomplissement entier de l'engagement.

En effet une semaine s'écoula, et même un mois, puis deux, et pas de locataire, lorsque, sur ces entrefaites, je rencontre encore ce Monsieur, que je soupçonnais presque d'avoir oublié sa promesse : " Ah ! dit-il, je suis plus désolé que jamais : les affaires vont de plus en plus mal ; et moi qui croyais avoir loué ma maison !—Comment cette personne n'est pas revenue ?—Non, je le croyais cependant un honnête homme, ça me cause une grande perte.—Écrivez lui donc, le menaçant de le rendre responsable de tout le loyer. Cependant, mieux que tout cela, attendez encore et ayez toujours confiance, les saintes âmes ne peuvent manquer de conduire votre affaire à bonne fin. C'est peut-être un manque de foi de votre part qui a retardé l'exécution du contrat.

Trois jours s'étaient à peine écoulés que je revois encore notre associé. Cette fois, dit-il, je paie, mon locataire est arrivé.—Seulement, il vous a fait perdre cinq à six semaines de loyer.—Non, c'était bien un homme franc et loyal comme je le pensais. Il arrive il y a deux jours. C'est moi, dit-il, qui ai loué votre maison, et je viens en prendre possession.—M., j'en suis bien aise, cependant je comptais sur vous plus tôt.—C'est vrai, je devais venir bien avant aujourd'hui, mais des affaires impérieuses m'en ont empêché. Combien y a-t-il de temps ajouta-t-il, que j'ai loué votre maison ?—Voilà neuf semaines.—

Il est bien juste que je vous paye le temps que je vous ai fait perdre. Puis lui tendant une somme d'argent : "Tenez, dit-il, voilà ce qui vous revient ; et maintenant ma famille arrive demain, nous prenons possession de votre maison, et vous serez toujours payé comme aujourd'hui."

Voilà mon anxiété terminée, et vous ne sauriez croire combien je suis heureux de vous apporter cette petite somme que j'avais promise, mais tout en accomplissant ma promesse, je vous remercie bien sincèrement de la confiance que vous m'avez inspirée dans la protection des saintes âmes. Que Dieu vous en bénisse.

Victoire, noble romaine, va trouver Anatolie, son amie, pour la presser d'accepter Aurèle pour époux. "Ma chère amie, lui dit Anatolie, le jour que je distribuai aux pauvres le prix de mes bijoux, j'eus une vision dans laquelle un jeune homme me parut avec un diadème d'or sur la tête ; il était vêtu de pourpre et couvert de pierres précieuses, et il me dit d'un air agréable et d'un visage plein de gaieté : "O virginité, qui êtes toujours dans la lumière et jamais dans les œuvres de ténèbres." A ces paroles, je m'éveillai fort triste de n'avoir pas entendu le reste. Je me jetai à terre les larmes aux yeux, priant J.-C. que celui qui m'avait dit ce peu de mots continuât de m'instruire. Comme j'étais ainsi prosternée, le même jeune homme ajouta : La virginité est une pourpre royale qui relève au-dessus de toutes les autres celles qui en sont revêtues. C'est une pierre d'un prix inestimable, le trésor immense du Roi des Rois. Les voleurs tachent de la ravir à ceux qui la possèdent. Conservez-la avec toute la diligence possible, et soyez d'autant plus sur vos gardes pour la conserver que vous la possédez dans un degré plus éminent."

Entendant ce discours, Victoire fut vaincue par celle qu'elle avait entrepris de vaincre, elle vendit aussi ses bagues et ses bijoux, en donna le prix aux pauvres, et un peu plus tard, elle suivait son amie Anatolie à la gloire du martyr, prix d'un si noble sacrifice.

Catherine de Jésus (morte en odeur de sainteté) confesse sur son lit de mort qu'une de ses plus grandes imperfections, est d'avoir trop savouré le bonheur de souffrir pour Jésus-Christ, et de s'être trop abandonnée à la joie que lui causait la pensée de la mort. Faute sublime, et à laquelle on donnera éternellement des larmes d'envie !

Trouvant la mort trop lente à venir, elle s'écriait : "O douce mort, qui a osé dire que tu étais amère et triste ; il n'y a point d'allégresse comparable à celle que tu apportes. O mon Jésus, quelle injuste calomnie de traiter la mort d'amère, puisqu'elle est la porte par laquelle on entre pour aller jouir de vous !

Les habitudes légères et nonchalantes empêchent de goûter et de connaître le don de Dieu. Ravignan.

O ! le grand avantage, s'écriait Ste. Thérèse, de ne rechercher aucun avantage par le choix de notre propre volonté.

Lorsqu'il arrive que quelqu'âme obtient la liberté par le secours de tes prières, je ressens la même joie, que si c'était moi-même que l'on eût fait sortir de la captivité, aussi je ne manquerai pas de t'en récompenser, quand il en sera temps, et d'agir en cela ainsi qu'il convient à ma puissance et à ma bonté souveraine. Paroles de N.-S. à Ste. Gertrude.

Interrogée sur ce qu'elle désirait plus spécialement, l'âme demanda la faveur de dix messes et de plusieurs chemins de la croix.—Une apparition à la Sr. Marie Sésaphine du Sacré Cœur.

## TRAITÉ DU PURGATOIRE

PAR STE. CATHERINE DE GÈNES.

Nous reproduisons ici presque dans son entier l'admirable traité du Purgatoire par Ste. Catherine de Gènes. C'est un écrit sublime, et le résultat de la science expérimentale. Plusieurs Docteurs de l'Église ont dit qu'elle avait servi d'organe au St. Esprit, et qu'elle avait réfuté à l'avance les erreurs de Luther et de Calvin sur le Purgatoire. Elle écrit et parle comme une âme qui serait sortie pour quelque temps des flammes où elle était purifiée. Voici ce qu'elle dit d'elle-même :

Ce mode de purification que je vois dans les âmes du purgatoire, je le sens dans mon âme, surtout depuis deux ans, et chaque jour je le sens et je le vois plus clairement.

Je vois mon âme habiter dans mon corps comme dans un Purgatoire, semblable à celui que Dieu a ordonné pour ces âmes. Elle y endure autant de souffrance que mon corps est capable d'en supporter sans mourir ; mes douleurs même augmentent de jour en jour, et croîtront ainsi jusqu'à ce que la mort m'en délivre.

Je vois mon esprit entièrement détaché de toutes choses, même spirituelles, qui pourraient lui donner un aliment, telles que l'allégresse, le plaisir, la consolation. Il n'est plus en son pouvoir de prendre goût à quoi que ce puisse être. Rien de temporel ou de spirituel ne peut occuper ni ma volonté, ni mon entendement, ni ma mémoire, de telle sorte que je puisse dire : Cette chose me contente plus ou moins que ne fait celle-là.

Dieu forme autour de mon intérieur comme un siège qui le sépare et l'isole de tout, en sorte que toutes les choses qui procuraient autrefois quelque rafraîchissement à la vie spirituelle ou corporelle, m'ont été peu à peu enlevées ; et maintenant que ces choses me sont retranchées, je reconnais que j'y avais cherché une pâture et une force trop naturelle. Mais comme l'esprit les connaît à fond désormais, elles sont devenues pour lui un tel objet de haine et d'horreur, qu'elles fuient toutes sa présence, sans qu'il y ait aucune apparence qu'elles osent jamais reparaitre. Cela vient de ce que l'esprit, par son instinct, se porte avec tant de vigueur, et même avec tant de cruauté, à rompre tous les obstacles qui s'opposent à sa perfection, qu'il permettrait, pour ainsi dire, qu'on le mit en enfer, si cela pouvait plus tôt lui faire atteindre la fin qu'il se propose. Voilà pourquoi il va détruisant tout ce qui pourrait nourrir l'homme intérieur ; et il l'assiège et le serre tellement de près, qu'il ne peut passer le moindre atome d'imperfection qu'il ne l'apperçoive et qu'il ne l'exècre.

Quant à l'homme extérieur, n'étant plus pour l'esprit qu'un objet de répulsion, il demeure à son tour tellement assiégé,

qu'il ne trouve chose quelconque sur la terre où il puisse se rafraîchir selon son instinct humain : il ne lui reste d'autre réconfort que Dieu, lequel opère toutes ces choses par amour, et avec une grande miséricorde, pour satisfaire à sa justice. Cette vue de l'action de Dieu donne à mon âme une grande paix et une grande joie ; mais cette joie ne diminue en rien sa peine, ni le siège formé autour d'elle ; quelque tourment qu'on pût lui faire souffrir, elle ne voudrait jamais sortir de cette disposition divine, elle ne quitterait point sa prison, et et pour rien au monde elle ne chercherait à en sortir, jusqu'à ce que Dieu ait achevé de donner pleine satisfaction à sa justice. Enfin, toute ma joie dans cet état, est que Dieu soit satisfait ; et je ne pourrais trouver de tourment plus cruel, que de me voir hors de l'ordre de ses volontés divines, tant je les vois justes et miséricordieuses.

Toutes les choses contenues dans cet écrit, je les vois, et je les touche ; mais je ne puis trouver de mots convenables qui les expriment comme je le voudrais. Ce que j'en ai dit se passe spirituellement au dedans de moi : je le sens audedans de moi, et voilà pourquoi je l'ai dit. La prison où il me semble que je suis est le monde, mes chaînes sont les liens de mon corps. Mon âme, illuminée par la grâce, comprend ce que c'est que d'être retenue captive loin de Dieu, et de trouver en elle un obstacle qui retarde son souverain bonheur, en l'empêchant d'atteindre sa fin ; et comme elle est souverainement délicate et sensible, ce retard lui cause une peine ineffable.

Au milieu de cette captivité, mon âme reçoit de Dieu une nouvelle grâce ; je veux dire une certaine dignité, qui non-seulement la rend semblable à Dieu, mais encore la fait une seule et même chose avec lui, par une réelle participation de sa bonté. Et comme il est impossible qu'aucune souffrance puisse atteindre Dieu, ainsi en est il des âmes qui s'approchent de lui ; et plus elles s'en approchent, plus elles participent à cette divine propriété.

Ainsi donc, le retard de son union avec Dieu, dont l'âme trouve en elle la cause, lui fait éprouver une peine intolérable. Cette peine et ce retard font qu'elle est encore loin de ces qualités ou perfection que sa nature doit atteindre. Ces perfections lui sont montrées, à la lumière de la grâce : ne pouvant y atteindre, et étant cependant capable de les posséder, elle demeure livrée à une indicible peine qui n'a de comparable que l'estime qu'elle fait de Dieu. Cette estime croît en elle avec la connaissance de Dieu, et la connaissance augmente à mesure que l'âme se dépouille des restes du péché. Mais aussi la peine du retard de son union avec Dieu devient de plus en plus intolérable, parce que l'âme est toute



recueillie en Dieu, et que rien ne l'empêche plus de le connaître tel qu'il est, et sans ombre d'erreur.

De même qu'un martyr qui se laisse tuer plutôt que d'offenser Dieu, sent les tortures qui lui arrachent la vie, mais les méprise par le zèle de la gloire divine que la lumière de la grâce lui communique ; de même l'âme qui connaît la disposition de Dieu, en a une telle estime, que tous les tourments intérieurs et extérieurs, quelque terribles qu'ils puissent être, ne lui sont rien en comparaison ; et cela, parce que Dieu qui met ces sentiments dans l'âme, excède infiniment tout ce que les créatures sont capables de sentir ou même d'imaginer. Aussi pour peu que Dieu occupe une âme de lui, il la tient tellement absorbée dans la contemplation de sa majesté, que tout le reste n'est rien à ses yeux. Dans cet état, l'âme perd toute propriété ; elle ne voit plus, ne parle plus par elle-même ; elle ne connaît plus ni les pertes qu'elles a faites, ni les peines qu'elle endure, en tant qu'elles lui sont propres : tout cela, elle l'a vu en un instant et une seule fois, lorsqu'elle passait de cette vie à l'autre.

Finalement, pour conclusion, comprenons bien cette vérité : " que Dieu, très-bon et très-grand, avant d'admettre une âme en sa présence, anéantit en elle tout ce qu'il y a d'humain, et la purifie entièrement par les flammes du purgatoire."

Continuons à lire les belles pages de Ste. Catherine, lisons souvent, nous y trouverons toujours plus de douceur, et toujours nous y découvrirons un sens intime de sublime perfection. En le lisant avec foi, Dieu nous fera peut-être éprouver ces sentiments de haute et parfaite soumission à sa volonté divine qui fait ressentir aux âmes du Purgatoire un si grand bonheur au milieu de leurs horribles souffrances.

St. François de Sales appelé Ste. Catherine de Gènes un Chérubin et un Séraphin, un chérubin en lumière, et un Séraphin en ardeur ; et il recommande la lecture de son admirable traité. Encore une fois lisons-le, il fera naître en nous cette céleste quiétude des âmes du Purgatoire, avant-goût du bonheur du ciel.

## I

La cause de toutes les peines est le péché, ou originel ou actuel. Car Dieu a créé l'âme pure, simple, nette de toute tache de péché, et avec un certain instinct, qui la porte vers lui à sa fin béatifique.

Le péché originel qui souille l'âme dès qu'elle est créée, l'éloigne de ce bienheureux instinct. Le péché actuel venant se joindre au péché originel, l'en éloigne encore d'avantage ; et pus cet éloignement augmente, plus l'âme devient mauvais, parce que le cœur de Dieu se retire d'elle de plus en plus

Or, comme tous les degrés de bonté qui peuvent se trouver dans les êtres n'existent que par la participation de Dieu, qui se communique à ses créatures, comme il lui plaît, et selon l'ordre qu'il a établi, sans leur manquer jamais ; et comme il a plus ou moins d'amour pour l'âme raisonnable, selon qu'il la trouve plus ou moins purifiée des taches du péché, il en résulte que, quand une âme retourne à la pureté et à la netteté de sa première création, cet instinct qui la portait vers Dieu, comme à son terme béatifique, se réveille en elle aussitôt. Croissant à tout moment, il agit sur elle avec une effrayante impétuosité ; et le feu de charité qui la brûle, lui imprime un si irrésistible élan vers sa fin dernière, qu'elle regarde comme un intolérable supplice de sentir en soi un obstacle qui arrête son élan vers Dieu : et plus elle reçoit de lumière, plus son tourment est extrême.

La tache ou la coulpe du péché n'existant pas dans les âmes du purgatoire, il n'y a plus d'autre obstacle à leur union à Dieu, que les restes du péché dont elles doivent se purifier. Cet obstacle qu'elles sentent, en elles leur cause le tourment que je viens de dire, et retarde le moment où l'instinct qui les porte vers Dieu compte vers leur souveraine béatitude, recevra sa pleine perfection : Elles voient avec certitude ce qu'est devant Dieu le plus petit empêchement causé par les restes du péché, et que c'est par nécessité de justice qu'il retarde le plein rassasiement de leur instinct béatifique. De cette vue naît en elles un feu d'une ardeur extrême, et semblable à celui de l'enfer, sauf la tache ou la coulpe du péché.

C'est cette coulpe qui constitue la malice de la volonté des damnés de l'enfer ; et qui empêche à jamais que Dieu ne leur fasse sentir les effets de sa bonté. Et ainsi, ils demeurent fixés dans leur volonté désespérée et perverse, éternellement opposée à la volonté divine.

## II

Il est manifeste, par ce qui vient d'être dit, que c'est la perversité de la volonté en révolte contre la volonté de Dieu, qui constitue le péché, et que le péché ne peut cesser d'exister dans l'âme, tant que la mauvaise volonté qui le produit persévère.

Or ceux qui sont en enfer étant sortis de cette vie avec cette volonté perverse, leurs péchés n'ont point été remis, et ne peuvent l'être, parce qu'ils ne peuvent plus changer de volonté. Car au moment même du passage de cette vie à l'autre, l'âme se fixe à jamais dans le bien ou dans le mal, selon ce qu'elle embrasse alors par le choix libre de sa volonté. C'est pourquoi il est écrit : *Ubi te invenero, ibi te judicabo* : Où je vous trouverai, là je vous jugerai ; c'est-à-dire, en quelque état que je vous trouve à l'heure de la mort, soi avec

la volonté de pécher, soit avec la douleur et le repentir du péché, ce sera dans cet état que je vous jugerai. Ce jugement sera irrévocable, parce qu'après la mort, la liberté du libre arbitre ne peut plus se porter du bien au mal et du mal au bien, mais demeure éternellement fixée dans ce qu'elle embrasse à ce moment suprême.

Les âmes qui sont en enfer, s'étant trouvées, au moment de la mort, avec la volonté de pécher, emportent avec elle la coulpe du péché, coulpe d'une malice infinie, et la peine du péché : cette peine, il est vrai, n'est pas aussi grande qu'elles le méritent, mais elle est sans fin. Au contraire, les âmes du purgatoire, s'étant trouvées, au moment de la mort, avec une vive contrition de leurs péchés et un amer repentir d'avoir offensé la bonté de Dieu, la coulpe de leurs péchés est effacée en ce monde, elles n'emportent dans l'autre que la peine : cette peine est limitée, et va toujours diminuant quant au temps, ainsi qu'il a été dit.

O misère qui surpasse toutes les misères ! qu'il y ait un enfer éternel pour ceux qui meurent en état de péché, et que les aveugles humains ne veuillent pas y penser !

La peine des damnés n'est pas infinie dans son intensité ; car la douce bonté de Dieu répand le rayon de sa miséricorde jusque dans l'enfer. L'homme mort en état de péché mortel mérite une peine infinie et quant à l'intensité et quant à la durée ; mais la miséricorde de Dieu ne l'a rendue infinie que par la durée, et elle a donné des limites à son intensité. Si Dieu n'eût écouté que sa seule justice, il aurait pu infliger aux damnés des peines plus grandes que celles qu'il leur fait subir.

O ! dans quel effroyable péril nous jette le péché commis avec malice. Car l'homme s'en repent difficilement ; et tant qu'il n'en a pas un repentir sincère, la coulpe demeure, et elle persévère aussi longtemps que l'homme persévère dans la volonté du péché déjà commis, ou de celui qu'il veut commettre.

### III

Les âmes du purgatoire ont une volonté en tout conforme à celle de Dieu ; aussi Dieu, dans sa bonté, leur fait ressentir l'amour infini qu'il a pour elles ; ce qui fait que, du côté de la volonté, elles éprouvent un véritable bonheur.

Elles sont purifiées de tout péché quant à la coulpe, et leur pureté, sous ce rapport, est maintenant aussi entière que quand elles sortaient des mains du Créateur.

Ayant eu en ce monde un repentir sincère de tous leurs péchés, et s'en étant confessées avec une ferme volonté de ne plus les commettre, Dieu leur a soudain pardonné, et ce pardon ayant effacé la coulpe, il ne leur reste plus que la rouille

du péché dont elles se purifient dans le feu au moyen de la peine.

Ainsi, pures de tout péché, quant à la coulpe, et unies à Dieu par la volonté, elles le voient clairement selon le degré de lumière où il lui plaît de se révéler à chacune d'elles ; elles entendent de plus en plus quel inénarrable bonheur c'est de jouir de Dieu, et que les âmes ont été créées pour cette fin. Elles trouvent encore en elles une conformité si étroitement unitive avec Dieu, et cette conformité les attire si fortement l'un à l'autre, en vertu de l'instinct naturel qui porte l'âme vers Dieu, qu'il n'y a ni raisonnements, ni figures, ni exemples qui puissent faire connaître cette attraction unitive telle que l'âme la sent en effet, et la comprend par un sentiment intérieur.

#### IV

De même que l'âme nette de toute tache, et entièrement purifiée, ne trouve son repos qu'en Dieu, parce qu'elle a été créée pour cette fin ; de même l'âme en état de péché, n'a point d'autre centre que l'enfer, établi par la justice de Dieu pour être sa fin

Ainsi, à l'instant même, qu'une âme en état de péché se sépare du corps, elle va droit au lieu qui lui est préparé, sans autre guide que la nature du péché ; et si elle ne trouvait alors ce lieu de tourments, établi par la justice divine, elle serait dans un enfer plus cruel que celui qu'elle rencontre, parce que partout ailleurs elle se verrait hors de cet ordre de la justice qui participe toujours de la miséricorde divine, participation qui fait que Dieu n'inflige jamais à l'âme une peine aussi grande qu'elle le mérite. Ne trouvant donc point de lieu plus convenable à son état, ni où elle souffre moins, l'âme criminelle, obéissant aux lois de l'ordre divin se précipite dans l'enfer comme dans son centre et la place qui lui est propre.

Il se passe quelque chose d'analogue pour le purgatoire. L'âme en état de grâce, qui, après s'être séparée du corps, ne se trouve point dans cette pureté parfaite dans laquelle elle fut créée, voit en elle un obstacle qui l'empêche de s'unir à Dieu ; mais, voyant en même temps que cet obstacle ne peut être levé que par le moyen du purgatoire, elle s'y précipite soudain et de tout l'élan de sa volonté. Et si elle ne rencontrait pas alors cette invention de Dieu si excellemment propre à détruire l'obstacle qui l'arrête, elle sentirait à l'instant même au dedans d'elle une sorte d'enfer bien plus terrible que le purgatoire, en voyant en elle un obstacle qui l'empêcherait de s'unir à Dieu qui est sa fin. Cette impuissance, quoique passagère, de s'élançer dans les bras de Dieu, crée en elle un supplice ineffable, auprès duquel le purgatoire, en quelque

sorte, ne compte point. Et bien que le purgatoire, ainsi qu'il a été dit, soit semblable à l'enfer, néanmoins il ne lui est presque rien, en comparaison du supplice qu'elle éprouve de ne pouvoir s'unir à Dieu.

## V

Je dis plus encore. Dieu me fait voir que pour ce qui est de lui, il ne ferme la porte du ciel à personne ; que tous ceux qui veulent y entrer, y entrent ; et que, comme il est la miséricorde même, il nous tend à tous les bras pour nous recevoir dans sa gloire.

Mais il me fait voir en même temps que sa divine essence est d'une pureté si grande et si incompréhensible, que l'âme qui a en elle le plus petit atome d'imperfection, se précipiterait plutôt en mille enfers, que de se présenter en cet état devant une majesté si sainte.

C'est pourquoi voyant que le purgatoire est établi de Dieu pour purifier les âmes de leurs taches, elle s'y précipite avec bonheur et regarde comme une grande miséricorde de trouver ce moyen de détruire en elle l'obstacle qui l'empêche de s'élaner dans les bras de son Dieu.

Qu'on juge par là de ce que doit être le purgatoire. Il est tel, qu'il n'y a ni langue qui puisse en parler dignement, ni esprit qui puisse le comprendre. Je vois seulement que, quant à la grandeur de la peine, il égale l'enfer ; et je vois néanmoins que l'âme, qui a en elle la moindre tache, accepte, ainsi que je l'ai dit, cette peine, comme une grande miséricorde de Dieu à son égard, et qu'elle ne compte pour rien tout ce qu'elle souffre, lorsqu'elle le compare à ces taches qui servent d'obstacle à l'élan de son amour vers Dieu.

Ainsi, à mon avis, la peine qui surpasse toutes les autres dans les âmes du purgatoire, est celle de voir qu'il y a en elles quelque chose qui déplaît à Dieu, et d'avoir offensé volontairement une si ineffable bonté. Et en voici la raison : c'est qu'étant en grâce, elles voient la vérité, et découvrent, à cette lumière, toute la grandeur de l'obstacle qui ne leur permet pas d'approcher de Dieu.

## VI

Mais qu'est-ce que tout ce qui vient d'être dit, en comparaison de ce que Dieu m'a fait connaître, selon le degré d'intelligence que je puis en avoir en cette vie ? Ces choses sont tellement extrêmes, que toutes nos lumières et nos expressions, tout ce que nous pouvons sentir et imaginer, toutes nos idées de justice et de vérité, ne me semblent que mensonges et néant en comparaison de la réalité. Je demeure encore confuse de ne savoir pas trouver des termes plus forts.

Je vois en Dieu une correspondance aux sentiments de

l'âme, qu'il m'est impossible d'exprimer. Elle est telle, que, lorsqu'il la voit revenir à la pureté dans laquelle il l'a créée, il lui lance des rayons d'amour qui l'embrasent, et il l'attire à lui avec une force capable de l'anéantir tout immortelle qu'elle est. L'âme en demeure tellement transformée en son Dieu, qu'elle se voit n'être qu'une même chose avec lui. Et ce Dieu d'amour continue toujours de l'attirer et de l'embraser, sans la laisser un moment, jusqu'à ce qu'il l'est fait revenir à l'être d'où elle était sortie, c'est-à-dire à la pureté dans laquelle il l'avait créée.

Quand l'âme, par le regard intérieur, se voit ainsi attirée de Dieu avec un feu d'amour si grand, alors, à la chaleur de cet amour embrasé de son très doux Seigneur et Dieu, dont elle se sent intérieurement consumée, elle se liquéfie tout entière. Voyant ensuite, à la lumière divine, que Dieu ne cesse de l'attirer et de la conduire amoureusement à sa dernière perfection, avec un soin si tendre et une si continuelle providence, et qu'il le fait uniquement par pur amour pour elle, elle se sent encore plus consumée du désir de rendre à Dieu amour pour amour, et de s'élaner dans ses bras : mais retenue par l'empêchement du péché, elle ne peut suivre cet attrait que Dieu lui imprime : c'est-à-dire qu'elle ne peut répondre à ce regard unitif, dont Dieu l'a regardée pour l'attirer à lui. Ce n'est pas tout : comprenant ce que c'est que de se voir retardée dans la possession de ce Dieu souverainement aimé, et de ne pouvoir le contempler dans sa divine lumière ; tourmentée d'ailleurs par son propre instinct qui la porte à se voir libre de tout obstacle pour suivre ce regard unitif qui l'attire, elle se sent livrée à une peine qu'aucun terme n'exprime ; et c'est cette peine, résultant pour elle de tout ce qu'elle voit, qui est à proprement parler la peine du purgatoire. Quelle grande que soit cette peine, l'ardeur de son amour pour Dieu ne lui permet pas d'en tenir compte. La souffrance des souffrances pour ces âmes, et leur unique martyre en quelque sorte, est l'opposition qu'elles trouvent en elles à la volonté de ce Dieu, qu'elles voient clairement brûler pour elles du plus tendre et du plus pur amour. Et cet amour de Dieu, accompagné de ce regard unitif, continue de les attirer avec tant de force et de persévérance, qu'il semble que Dieu n'ait point d'autre occupation que celle-là.

C'est ce qui allume dans ces âmes un feu réciproque d'amour pour Dieu, qui est si vif et si violent, qu'elles se précipiteraient avec joie dans un purgatoire et dans un feu beaucoup plus terrible que n'est le leur, si elles pouvaient, par là, lever plus tôt l'obstacle qui les empêche de suivre leur élan vers Dieu, et de s'unir à lui.

## VII

Je vois encore que ce Dieu d'amour, ce Dieu infiniment aimant, lance à l'âme certains rayons et certains éclairs embrasés, qui sont si pénétrants, qu'ils anéantiraient non-seulement le corps, mais l'âme même, si cela était possible.

Ces rayons et ces éclairs dardés par l'amour infini de Dieu, produisent deux effets : ils purifient, et ils anéantissent.

Voyez l'or : plus ils reste dans le creuset, plus il se purifie ; et on peut le purifier de telle sorte, que tout ce qu'il a d'impur et d'étranger se trouve anéanti. L'amour de Dieu fait dans l'âme ce que fait le feu dans les choses matérielles ; plus elle reste dans ce divin brasier, plus elle se purifie. Ce brasier la purifiant toujours davantage finit par anéantir en elle tout ce qu'elle a d'imperfections et de taches, et la laisse en Dieu entièrement purifiée.

Lorsque l'or a passé par le feu, et qu'il a acquis le dernier degré de pureté, qu'on puisse lui donner, il ne se consume plus, et ne diminue plus jamais, quelque grand que puisse être le feu où on l'affine, parce qu'il ne trouve plus alors aucun mélange de corps impurs et étrangers sur lesquels il puisse agir. Ainsi en est-il de l'âme qui se purifie dans le feu de l'amour divin : Dieu l'y retient jusqu'à ce que ce feu ait consumé en elle toute imperfection, et lui ait communiqué ce degré de perfection qu'il lui destine de toute-éternité. Cette âme entre alors dans un état de pureté si absolu, que, n'ayant plus rien en elle que ce feu puisse purifier, elle demeure toute en Dieu, sans avoir pour ainsi dire aucun être qui lui soit propre, mais seulement l'être de Dieu même.

Et quand Dieu, de degré en degré, a enfin élevé jusqu'à lui cette âme ainsi purifiée, elle demeure désormais impassible, parce qu'il n'y a plus rien en elle que le feu puisse consumer ; et supposé que, dans cet état de pureté parfaite, elle fût encore retenue dans le feu, ce feu, loin de lui être pénible, serait plutôt pour elle un feu de divin amour, et comme la vie éternelle, sans ombre de souffrance.

## VIII

Créée avec toutes les bonnes qualités dont elle était capable, l'âme pouvait parvenir à la perfection, si elle eût vécu dans une entière soumission à la volonté de Dieu, et sans se souiller de la tache d'aucun péché.

Mais s'étant souillée par le péché originel, elle perd ses dons et ses grâces, et reste morte dans l'impuissance de ressusciter, à moins que Dieu ne la rende à la vie.

Et alors même qu'elle est ressuscitée par Dieu au moyen du baptême, il lui reste cette inclination au mal qui la porte et

la conduit, si elle ne résiste, au péché actuel par lequel elle meurt de nouveau.

Dieu néanmoins la ressuscite encore au moyen d'une autre grâce spéciale. Mais malgré cette résurrection, elle demeure si souillée et si repliée sur elle-même, que pour la faire revenir dans l'état primitif dans lequel Dieu la créa, il ne faut rien moins que toutes ces opérations divines dont nous avons parlé, et sans lesquelles elle ne pourrait jamais revenir à ce bienheureux état.

Lorsque l'âme se trouve en chemin pour retourner à l'état de sa première création, et qu'elle connaît que pour y arriver elle doit entièrement se transformer en Dieu, il s'allume en elle un tel désir de cette transformation, que son purgatoire, est ce désir qui la consume. Le purgatoire en tant que purgatoire, c'est-à-dire en tant que souffrance, ne lui est rien ; mais sentir en soi un élan embrasé vers Dieu, et ne pouvoir le satisfaire, voilà pour elle la souffrance des souffrances, le vrai purgatoire.

Ce dernier acte d'amour par lequel l'âme est ainsi purifiée, est ce que fait dans l'âme l'opération divine, mais où l'âme n'a point de part. Car quant à elle, elle se sent remplie de tant d'imperfections cachées, que si elle les voyait, elle tomberait dans le désespoir. Mais elles lui demeurent cachées, jusqu'à ce que le feu de ce même amour les ait entièrement consumées. Alors seulement Dieu les lui montre comme dans un miroir, pour lui faire connaître qu'elle tient de lui seul ce feu d'amour, qui a détruit en elle tant de taches dont elle était souillée, et levé tant d'obstacles qui l'éloignaient de sa suprême félicité.

## IX

Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que ce qui passe d'ordinaire pour perfection aux yeux de l'homme, est défaut aux yeux de Dieu : car toutes les choses que l'homme fait, et qui, selon sa manière de voir, de sentir, d'entendre, de vouloir, ou de se souvenir, lui semblent parfaites, impriment ce pendant en lui des taches et des souillures, lorsqu'il ne reconnaît pas que la perfection dans ce qu'il fait est un pur don de Dieu. La vérité est que toutes nos actions pour être parfaites doivent être produites en nous, sans nous. Quand je dis sans nous, j'entend sans que nous puissions nous en dire les causes principales ; et que Dieu non-seulement en soit le premier principe, mais encore qu'il agisse lui-même effectivement le premier dans l'homme.

Or ce sont là précisément les opérations de Dieu sur l'âme, lorsqu'il produit en elle, par lui seul, et sans aucun mérite de sa part, ce dernier amour si pur et si dégagé d'imperfection, dont nous avons parlé. Et ces opérations pénètrent et embras-



sent l'âme d'une manière ineffable. Elle se trouve dans le même état où serait le corps, si jeté pour le reste de ses jours dans un grand feu, il s'y sentait consumer, sans espoir de jamais échapper à son supplice, si ce n'est quand la mort viendrait l'y soustraire.

Il est bien vrai que cet amour qui procède de Dieu, et qui rejaillit si puissamment dans les âmes, leur cause un plaisir si grand, qu'il est impossible de l'exprimer ; mais il est vrai en même temps que cet inexprimable plaisir ne diminue en rien le tourment des âmes qui sont en purgatoire.

Au contraire ce grand amour qu'elles ont pour Dieu, trouvant un obstacle à l'accomplissement de ses désirs, est proprement, comme je l'ai dit, ce qui fait leur peine. Et cette peine leur est d'autant plus douloureuse, que l'amour dont Dieu les a rendues capables, est plus parfait et plus embrasé.

Il résulte de là qu'il y a simultanément, dans les âmes du purgatoire, et une ineffable joie et une ineffable souffrance, sans que l'une empêche l'autre.

## X

Oh ! s'il était au pouvoir des âmes du purgatoire de se purifier, par la contrition, de toutes les taches qui les séparent de Dieu, qu'elles seraient bientôt pures, et qu'elles payeraient bientôt toutes leurs dettes ! Voyant avec une souveraine clarté ce que c'est que d'être éloignées de Dieu, leur fin et leur amour, elles s'embrasseraient d'un feu de contrition si actif, qu'il consumerait en un instant toutes leurs taches. Mais il n'en est pas ainsi. Dieu, dans sa justice, a décerné qu'il ne leur serait pas remis un seul denier de ce qu'elles doivent. Ces âmes de leur côté ont une parfaite soumission à ce décret de Dieu. Elles sont établies dans une telle conformité à sa justice et à ses ordres, que n'ayant ni choix, ni vue, ni volonté propre, elles ne choisissent, ne voient, ne veulent que ce qui plaît à Dieu.

Que si les personnes qui sont dans le monde, offrent à Dieu pour elles des prières et des aumônes qui puissent diminuer le temps de leurs souffrances, il n'est pas en leur pouvoir de détourner leur vue du divin objet qu'elles contemplent, pour la porter avec affection sur ces actes de charité : elles ne peuvent les voir que sous cette très-juste balance de la volonté divine, laissant Dieu disposer souverainement de tout, pour satisfaire ses droits, en la manière qui plaît le plus à son infinie bonté. Si elles avaient le pouvoir de se détourner pour regarder ces aumônes, en dehors de cette divine volonté, elles feraient un acte d'amour-propre ; et cet acte, leur enlevant la vue du vouloir de Dieu, deviendrait pour elles un enfer. C'est pourquoi ces âmes demeurent immobilement soumises à tout ce qui leur vient de Dieu, soit en plaisir et en contente-

ment, soit en peine, sans qu'elles puissent jamais faire le moindre retour sur elles-mêmes.

## XI

Ces âmes sont si intimement unies à la volonté de Dieu, et tellement transformées en elle, qu'elles sont souverainement contentes de tout ce qui émane de ses très-saintes dispositions.

Si, par impossible, une de ces âmes à qui il ne reste plus qu'un peu de purgatoire à faire, était présentée à la claire vision de Dieu, elle regarderait cela comme une très-grande injure ; et paraître devant Dieu dans cet état, serait pour elle un tourment plus terrible que dix purgatoires. En effet, cette pureté infinie et cette souveraine justice ne pourraient la supporter ; ce serait même chose inconvenante de la part de Dieu ; et cette âme, de son côté, voyant que Dieu ne serait pas pleinement satisfait, ne pourrait se résoudre à frustrer les droits de sa justice. Quand il ne lui manquerait qu'un clin-d'œil de souffrance pour être entièrement pure aux yeux de Dieu, ce serait un tourment intolérable pour elle de paraître devant lui avec ce dernier reste de rouille du péché ; et pour s'en délivrer, elle se précipiterait plutôt dans mille enfers, que de se trouver en présence de Dieu, sans être entièrement purifiée.

## XII

Voyant donc à la lumière de Dieu tout ce qui vient d'être dit sur le purgatoire je ne puis m'empêcher de dire que je voudrais avoir une voix assez forte pour épouvanter tous les hommes qui sont sur la terre, et leur faire entendre ces paroles ; O infortunés, pourquoi vous laissez-vous tellement aveugler par ce monde qui passe, que vous ne pensiez point à faire de bonnes œuvres durant votre vie, pour les trouver dans une nécessité aussi pressante que celle où vous vous verrez à l'heure de la mort ?

Quoi ! vous vous tenez tous à convertir sous l'espérance de la miséricorde de Dieu, que vous dites être si grande ? Et ne voyez-vous pas que c'est cette bonté infinie de Dieu qui vous jugera, et vous condamnera pour avoir désobéi aux volontés du meilleur de tous les maîtres ? Cette bonté devrait vous porter à vous soumettre à tous ses commandements, et non à lui désobéir dans l'espérance du pardon. Sa justice, sachez le bien, aura infailliblement son cours, et il faut que, d'une manière ou d'une autre, elle soit pleinement satisfaite.

Gardez-vous de vous rassurer en disant : Je me confesserai ; je gagnerai l'indulgence plénière ; par elle je serai en un instant purifié de tous mes péchés, et ainsi je serai sauvé. Songez qu'il est si difficile que la confession et la contrition s'élèvent à ce degré de perfection, qui est exigé pour gagner cette

indulgence plénière à l'article de la mort, que si vous connaissiez cette difficulté, vous trembleriez de peur; et loin de vous flatter d'avoir un jour cette précieuse disposition, vous vous tiendriez plutôt pour certains du contraire.

#### INDULGENGE DE LA PORTIONCULE.

Vers le milieu du 4<sup>e</sup> siècle, quatre pèlerins de Palestine vinrent s'établir dans le voisinage d'Assise, et ils y bâtirent une petite chapelle. Près de deux siècles après, cette petite chapelle passa entre les mains des moines de St. Benoit qui possédaient aux environs quelques portions de terrain, d'où est venu le nom de Portioncule donné d'abord à ces petits lopins de terre, et plus tard à la chapelle elle-même. St. Bonaventure dit que plus tard encore elle fut aussi appelée "Notre-Dame des Anges," parce que les Esprits célestes y faisaient de fréquentes apparitions.

St. François au commencement de sa vie pénitente, parcourant un jour la campagne d'Assise, entendit une voix qui lui disait : "Va, répare ma maison." Il crut que le Seigneur lui demandait de réparer les sanctuaires où il était adoré, et entrautres l'Eglise de St. Damien, (tout près d'Assise,) qui tombait en ruine.

Il se mit donc à l'œuvre, mendiant dans les rues d'Assise, et s'écriant : "Qui me donnera une pierre, aura une bénédiction, qui m'en donnera deux, en aura deux."

Cependant François dirigeait souvent ses pas vers la petite chapelle de la Portioncule, bâtie à une demi-lieue d'Assise, dans une fertile vallée, au milieu d'une solitude profonde. Ce lieu avait de grands charmes pour lui, et il résolut d'y fixer sa demeure, mais comme la petite chapelle avait besoin de réparations urgentes, il entreprit de les faire, suivant qu'il croyait en avoir reçu l'ordre du Ciel. Il se fit une cellule dans le creux d'un rocher voisin, et il y passa plusieurs années dans de grandes austérités. Quelques disciples, s'étant joints à lui, habitèrent les cavernes des rochers qui se trouvaient à l'entour et s'y bâtirent quelques cellules. Ce fut là l'origine de l'ordre de St. François. La portioncule ou Notre-Dame des Anges, que l'abbé du Mont Subasio, religieux bénédictin, avait donné plus tard au saint pénitent, est donc ainsi devenu le berceau des trois Ordres fondés par le séraphique Patriarche; et l'on ne saurait dire combien elle est chère à tout enfant de St. François. (1)

(1) La petite chapelle de la Portioncule est aujourd'hui renfermée sous le dôme de la grande basilique de N.-D. des Anges qui a été bâtie pour la préserver des injures du temps. Elle s'y trouve encore avec ses murs antiques et grossiers et tout le prestige de son passé merveilleux. Je ne

François, au milieu de ses prodigieuses austérités, vivant toujours dans le plus grand dénûment, joignait cependant à la plus tendre compassion pour les hommes un merveilleux amour pour la pauvreté. Il priait surtout, et ne cessait de demander avec larmes et gémissements la conversion des pécheurs; or, une nuit, c'était en Octobre 1221, François épris d'un plus grand amour et d'une plus profonde pitié pour les hommes qui offensaient leur Dieu et Sauveur, versant des torrents de larmes, déchirant son corps exténué par d'excessives mortifications, François entend tout-à-coup la voix d'un ange qui lui commande de se rendre à la chapelle de la Portioncule. Ravi de joie, il se lève aussitôt, et entrant avec un profond respect dans la chapelle, il se prosterne la face contre terre pour adorer la majesté de Dieu. Puis il voit N. S. J.-C. qui lui apparait, accompagné de sa sainte Mère et d'une grande multitude d'anges, et qui lui dit: "François, vous et vos frères, avez un grand zèle pour le salut des âmes; en vérité vous avez été placé comme un flambeau dans le monde et comme le soutien de l'Eglise. Demandez donc ce que vous voudrez pour le bien et la consolation des peuples et pour ma gloire."

Au milieu des merveilles qui le ravissaient, François fit cette prière: "Notre Père très-saint, je vous supplie, quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, d'avoir la bonté d'accorder aux hommes que tous ceux qui visiteront cette église reçoivent une indulgence plénière de tous leurs péchés, après s'en être confessés à un prêtre; et je supplie la bienheureuse Vierge, votre mère, l'avocate du genre humain, d'intercéder pour m'obtenir cette grâce."

La miséricordieuse Vierge intercêda, et N. S. dit à François: "Ce que vous demandez est grand, cependant vous recevrez des faveurs plus grandes encore. Je vous l'accorde, mais je veux que cela soit ratifié sur la terre par celui à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier."

Les compagnons du Saint entendirent ce colloque entre J.-C. et François: ils virent de nombreuses troupes d'anges, et une grande lumière qui remplissait l'église, mais une respectueuse frayeur les empêcha d'approcher.

Le lendemain François partit, accompagné d'un de ses frères, et se rendit à Pérouse où se trouvait alors le Pape Honorins III. Le saint, introduit auprès du Pontife, exposa l'ordre qu'il avait reçu de J.-C. lui-même, et le conjura de ne

---

sais quel parfum de sainte pauvreté, dit un pieux auteur, s'exhale de cette chapelle vénérable. Le pavé de l'intérieur est littéralement usé par les genoux des pieux fidèles, et leurs baisers répétés et brûlants ont laissé leurs empreintes sur les murailles.

pas lui refuser ce qu'il avait plu au Fils de Dieu de lui accorder.

Mais, dit le Souverain Pontife, vous me demandez quelque chose de bien grand, et la Cour Romaine n'a pas coutume d'accorder une pareille indulgence. "Très saint Père, répartit François, je ne vous la demande pas de moi-même, c'est J.-C. qui m'a envoyé, je viens de sa part." Sur quoi le Pape dit publiquement par trois fois : "*Je veux bien que vous l'ayez.*"

Les cardinaux firent plusieurs difficultés ; mais Honorins, convaincu enfin de la volonté de Dieu, accorda très-libéralement, très-gratuitement, et à perpétuité, cette indulgence sollicitée avec autant d'instance que d'humilité, mais *seulement pendant un jour naturel, depuis la veille au soir, y comprenant la nuit jusqu'au coucher du soleil le lendemain.*

A ces paroles, François baissa humblement la tête. Comme il s'en allait, le Pape lui demanda : "où allez-vous homme simple ? Quelle assurance avez-vous de ce que vous venez d'obtenir ?" Saint Père, répondit-il, votre parole me suffit ; si cette indulgence est l'œuvre de Dieu, lui-même la manifesterá. Que Jésus-Christ, sa sainte mère et les anges soient à cet égard notaire, papier et témoins, je ne demande pas d'autre acte authentique." C'était un effet de la grande confiance que lui inspirait la vérité de l'apparition.

L'indulgence de la Portioncule, accordée depuis deux ans, n'avait pas encore de jour fixe où les fidèles puissent la gagner. François attendait que Jésus-Christ, le premier auteur d'une grâce si précieuse, le déterminât.

Cependant une nuit que François était en prière dans sa cellule, le tentateur lui suggéra de diminuer ses pénitences : sentant la malice du démon, il va dans le bois, se roule sur des ronces et des épines, et se met tout en sang. Une grande lumière l'entoure, il voit quantité de roses blanches et de roses rouges à l'entour de lui, quoi qu'on fut au mois de Janvier et dans un hiver très-rigoureux. Dieu venait de changer les buissons piquants en de magnifiques rosiers, qui depuis sont toujours restés verts et sans épines, et chargés de belles roses blanches et rouges. (1) Des Anges qui parurent alors en grand nombre, lui dirent : "François, hâtez vous d'aller à l'église, Jésus-Christ y est avec sa sainte mère." Au même moment, il fut revêtu d'un habit très-blanc et étant arrivé à l'église, après une profonde adoration, il fit cette prière : "Notre Père, très saint Seigneur du ciel et de la terre, Sauveur du genre humain, daignez, par votre grande miséricorde, déterminer le jour de l'indulgence que vous avez eu la bonté d'accorder." N. S. lui répondit qu'il voulait que ce fut

(1) Nous avons reçu de Rome quelques feuilles de ces rosiers miraculeux. Nous en ferons part aux amis dévoués de St. François.

depuis le soir du jour où l'apôtre St. Pierre se trouva délié de ses liens jusqu'au lendemain. Il lui ordonna ensuite d'aller se présenter à son vicaire, et de lui porter quelques roses blanches et rouges pour preuve de la vérité du fait, et de mener quelques-uns de ses compagnons qui rendraient témoignage de ce qu'ils avaient entendu.

Le Pape, convaincu par des preuves aussi incontestables, confirma cette indulgence avec tous ses privilèges. (2)

L'indulgence de la Portioncule, ou du grand Pardon, comme on l'a appelée plus tard, fut bientôt connue dans le monde entier ; et les prodiges que l'on voyait s'opérer chaque année à Ste. Marie des Anges, excitèrent la dévotion des Fidèles à la gagner. Bien des fois l'on y a vu jusqu'à cinquante mille et même cent mille personnes qui y étaient accourues de toutes parts.

Cependant pour faciliter les moyens de gagner une indulgence si admirable, les Souverains Pontifes l'étendirent à toutes les églises des trois ordres de St. François, et tous les fidèles indistinctement peuvent la gagner. (3)

“De toutes les indulgences, a dit Bourdaloue, celle de la Portioncule est une des plus assurées et des plus authentiques qu'il y ait dans l'église, parceque c'est une indulgence accordée immédiatement par Jésus Christ, privilège qui lui est particulier, et cette indulgence s'est répandue parmi tout le peuple chrétien avec un merveilleux progrès des âmes et de sensibles accroissements de piété.”

L'indulgence du *Grand Pardon* a encore un privilège tout singulier ; c'est qu'on peut la gagner *toties quoties*, c'est-à-dire, autant de fois qu'on visite l'église à laquelle elle est attachée, et qu'on y prie pour le Souverain Pontife ; et on peut jouir de ce privilège à partir du 1er. août vers deux heures de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil le lendemain.

Le Pape Boniface VIII disait “qu'il était très pieux de gagner cette indulgence plusieurs fois pour soi ; car, quoique par le premier gain d'une indulgence plénière, la peine soit remise, en cherchant à la gagner encore, on reçoit une augmentation de grâce et de gloire qui couronne toutes nos bonnes œuvres.” D'ailleurs on peut appliquer cette indulgence aux âmes du Purgatoire, comme on peut également la gagner pour des vivants spécifiés par manière de satisfaction, pourvu qu'ils se trouvent en état de grâce.

Il fut un jour révélé à Ste. Marguerite de Cortone que les âmes du Purgatoire attendent avec impatience chaque

(2) Le P. Simon de Bussières.

(3) On se rappellera, comme il est dit au No. 71 des notes, que l'on peut gagner cette indulgence à l'église de N.-D. des Anges, coin des rues Lagauchetière et Chenneville, et à la petite chapelle franciscaine, coin des rues St. Urbain et Dorchester.

année la fête de N. D. des Anges, parce que c'est un jour de délivrance pour un grand nombre d'entre elles.

En parlant de l'indulgence de la Portioncule, nous sommes appelés naturellement à dire un mot du sanglant outrage qui vient d'être commis sur ces lieux vénérés depuis plus de 600 ans par tous les peuples chrétiens, et devenus l'objet de la prédilection divine par tous les prodiges qui s'y sont accomplis.

Le gouvernement italien s'est emparé illégalement et d'une manière sacrilège du couvent de la Portioncule; et malgré les protestations de tous les membres de l'Ordre de St. François et l'indignation qu'un tel arbitraire avait soulevée dans tous les cœurs catholiques, ces hommes iniques l'ont mis et vendu aux enchères publiques. Le ministre général de l'Ordre franciscain, ne pouvant consentir à laisser tomber ce joyau de la couronne franciscaine en des mains impies, résolut d'en faire le rachat sous le titre de personne civile. Mais comment arriver à ce but, lorsque l'on n'a aucun revenu, et que souvent l'on n'a pas même de quoi pourvoir au nécessaire, embarras très grave pour les enfants de St. François qui pouvaient se voir enlever le berceau de leur Ordre, si au moment décisif il ne se fût présenté un homme au cœur tout chrétien qui avança les trente-quatre mille francs, somme à laquelle s'était élevée l'enchère de leur précieuse relique. Ainsi le bon Dieu n'a pas voulu permettre que tant de souvenirs qui se rattachaient à son serviteur François fussent effacés sur la terre, quoi qu'ils eussent toujours vécu dans le cœur de ses enfants, et les Frères-Mineurs sont encore aujourd'hui les possesseurs et propriétaires de ce sanctuaire vénérable.

Cependant il fallait prendre les moyens de rembourser cette somme trouvée si fort à propos. C'est pourquoi, sur l'invitation du ministre général des Franciscains, le P. Marie, de Brest, a fait un chaleureux appel à tous les amis de l'ordre et du bien, et il a ouvert des listes de souscriptions partout où il y a des enfants de St. François, et les enfants de St. François se trouvent partout le monde.

Ces listes avec les noms des pieux donateurs seront renvoyées à Assise pour y être conservées dans le sanctuaire même de la Portioncule.

---

St. Athanase appelle l'humilité le grand remède du salut. Elle a été de tout temps, dit St. Cyprien, le fondement de la sainteté. C'est le vrai chemin du ciel, ajoute S. Bernard, il n'y en a point d'autre. Il n'y a que l'humilité qui nous élève, poursuit St. Augustin, et il n'y a qu'elle qui nous conduit à la vie. C'est pourquoi, conclut St. Grégoire, l'humilité est le plus visible caractère de la prédestination.

**ASSOCIATION**  
**POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE**  
ET  
**LA CONVERSION DES INFIDÈLES.**

*Patron* :—Sa Grandeur Mgr. l'Évêque de Montréal.

BUREAU DE DIRECTION.

*Président* :—L'abbé F. X. Trépanier, 401 rue St. Denis.

*Trésorier* :—Louis Ricard, 166 rue St. Denis.

Dr. E. H. Trudel, 75 rue Dubord.

Adolphe Masson, 326 rue St. Paul.

F. X. Montmarquet, 260 rue des Allemands.

**RAPPORT DE L'ANNÉE.**

Notre association se compose aujourd'hui de 4104 membres, ce qui donne 213,408 chemins de la croix dans le cours de l'année. Il a été versé entre les mains du trésorier 6304 rétributions de messes, c'est-à-dire, \$1576.00. Sur cette somme, \$575.50 ont été envoyées aux missions franciscaines par le trésorier, tandis qu'il a déposé la balance (\$1000.50) entre les mains de l'Évêque de Montréal. Le tout est officiellement reconnu et certifié aux quittances et reçus du ministre général de l'Ordre franciscain, à Rome, du Procureur des missions franciscaines, en France, et du Commissaire général de la Terre-Sainte, ainsi que du procureur de l'évêché à Montréal.

LOUIS RICARD, *Directeur-Trésorier.*

31 octobre 1880.

166 rue St. Denis, Montréal.

*Nota.*—Si quelques personnes, dans chaque paroisse, se réunissaient pour prendre seulement 20 de ces Almanachs (\$1), comme aumône aux âmes du purgatoire, elles nous aideraient puissamment, tout en conservant pour elles le mérite de la triple œuvre que propage l'almanach, savoir : le soulagement des morts; la conversion des infidèles, tout en faisant l'aumône à un ordre mendiant; la propagation du tiers-ordre de St. François, avec la connaissance et la diffusion des indulgences.

*Les Zélateurs sont priés de faire leurs remises entre les mains du Directeur-Trésorier le premier lundi de chaque mois.*

*Les personnes qui envoient de l'argent dans des lettres, doivent les faire enregistrer.*

*Permis d'imprimer :*

† EDOUARD CHS., *Ev. de Montréal.*